



DOCUMENT  
DE DISCUSSION

PLAIDOYER POUR UNE  
REORIENTATION DE LA  
POLITIQUE ALLEMANDE  
EN AFRIQUE

**L'AFRIQUE  
EN PLEIN ESSOR**

### 3 | THESES CENTRALES ET RECOMMANDATIONS

### 5 | PREFACE

### 7 | SITUATION DE DEPART

### 8 | BREF APERCU DES PROBLEMES ET DES DEFIS PRINCIPAUX

- *Pauvreté, développement et éducation*
- *Etats fragiles, guerres et conflits*
- *Etat de droit et démocratie*
- *Economie et commerce*
- *Investissements et coopération pour le développement*
- *Démographie et migration*
- *Sécurité alimentaire et santé*
- *Changement climatique et désertification*
- *L'Afrique entre tradition et modernisme: Etat, culture et religion*

### 17 | CONCLUSIONS ET REVENDEICATIONS A L'EGARD DE LA POLITIQUE ALLEMANDE

- *Faire évoluer la coopération allemande pour le développement en Afrique vers une politique allemande en Afrique*
- *Rendre plus transparents les valeurs communes et les intérêts mutuels*
- *Augmenter l'efficacité des structures de coopération internationale, concentrer les régions et les secteurs*
- *Promouvoir la responsabilité propre de l'Afrique et accompagner les réformes*
- *Renforcer l'Etat de droit, la démocratie et la bonne gouvernance*
- *Intensifier le dialogue sur les grandes orientations politiques et la coopération économique avec l'Afrique*
- *Promouvoir le dialogue des cultures et des religions*
- *Rendre la paix possible et encourager le développement par une sécurité en réseau*
- *Augmenter les chances de vie et de survie: promouvoir le développement rural, l'autonomie locale, la santé et l'éducation*
- *Garantir l'avenir: préserver les ressources naturelles et l'environnement, protéger la biodiversité et le climat*

# THESES CENTRALES ET RECOMMANDATIONS

Le gain en importance géopolitique et stratégique de l'Afrique doit se refléter de manière adéquate dans la politique allemande en Afrique qui trouvera ainsi une nouvelle orientation. Cette nouvelle politique allemande en Afrique accordera plus d'importance à la mise en œuvre de conditions cadres encourageant le développement et favorisant l'économie durable en et avec l'Afrique qu'au montant des transferts publics.

## 1. FAIRE EVOLUER LA COOPERATION ALLEMANDE POUR LE DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE VERS UNE POLITIQUE ALLEMANDE EN AFRIQUE

Il ne faut pas réduire l'Afrique à un endroit du monde où se tiennent des manifestations de bienfaisance, l'Afrique est un continent de grande envergure stratégique. Si les problèmes de l'Afrique concernent en premier lieu la politique du développement, les défis posés dépassent de loin ce domaine. La nouvelle politique allemande en Afrique doit rendre les nouvelles positions définies par les programmes et les thèmes clés de la politique allemande compatibles avec les accords normatifs des institutions européennes ou multilatérales. Elle doit viser une cohérence réaliste avec les domaines classiques que sont la politique du développement, des affaires étrangères, de la sécurité, de l'économie, du commerce, des affaires intérieures (ou de la migration) et de l'environnement. La conformité des programmes nationaux avec les accords internationaux valide la fiabilité de la politique allemande. La nouvelle coordination entre les ministères et les institutions augmente l'efficacité des moyens mis en œuvre et la crédibilité de la politique allemande en Afrique qui, jusqu'à présent, a été représentée par trop de voix et d'acteurs différents, parfois même par une politique étrangère parallèle, et qui doit trouver son expression dans une politique cohérente et homogène et dans la nomination d'un «délégué pour l'Afrique» qui sera doté de compétences transversales et d'un mandat fort et clairement défini.

## 2. RENDRE PLUS TRANSPARENTS LES VALEURS COMMUNES ET LES INTERETS MUTUELS

Les partenaires africains savent parfaitement qu'en dehors de la compassion solidaire pour le destin de leur continent et de ses populations, nous partageons un certain intérêt pour les ressources naturelles de leur continent. La politique allemande en Afrique doit faire converger les valeurs universelles telles que la liberté, la solidarité et la justice, le respect des droits de l'homme, de l'Etat de droit et de la démocratie avec les intérêts communs et réciproques de l'Allemagne et de ses pays partenaires en Afrique. Ainsi cette politique profitera à chacune des parties. Seule une expression authentique des motivations et notamment des intérêts économiques et politiques permettra de créer un climat de confiance et une base solide pour la coopération internationale.

## 3. AUGMENTER L'EFFICACITE DES STRUCTURES DE COOPERATION INTERNATIONALE, CONCENTRER LES REGIONS ET LES SECTEURS

La politique allemande en Afrique doit se caractériser non pas par une simple augmentation des moyens financiers mais par l'utilisation soigneusement ciblée et efficace de ces moyens. Cette approche ira de pair



*Un regard positif vers l'avant: Malgré des problèmes importants dans le développement, une conscience politique plus forte est à constater.*



avec une répartition internationale du travail plus judicieuse et plus harmonisée et un transfert des moyens multilatéraux vers des objectifs et projets bilatéraux qui seront concentrés sur un certain nombre de pays et de secteurs choisis selon des critères précis et auront donc une plus grande visibilité.

#### **4. PROMOUVOIR LA RESPONSABILITE PROPRE DE L'AFRIQUE ET ACCOMPAGNER LES REFORMES**

Un partenariat avec l'Afrique caractérisé non pas par la logique donateur-bénéficiaire mais par une relation symétrique et équitable entre partenaires égaux exige que les Etats et les acteurs africains assument la responsabilité de leurs actes politiques. Cette expression d'une plus grande souveraineté politique et morale mérite, tout autant que les initiatives de réforme tangibles au niveau des institutions et des programmes à l'échelle continentale, régionale et nationale, un soutien financier et politique et une coopération plus étroite.

#### **5. RENFORCER L'ETAT DE DROIT, LA DEMOCRATIE ET LA BONNE GOUVERNANCE**

Afin de protéger la dignité humaine et les droits de l'homme, il faut soutenir davantage l'Etat de droit en Afrique. La promotion de celui-ci bénéficiera, par ailleurs, aux conditions cadres pour l'économie, le commerce et les investissements. Etant donné que seules les sociétés démocratiquement légitimées et constituées peuvent, à plus long terme, garantir l'Etat de droit, il faut non seulement renforcer les structures et les procédures démocratiques mais veiller également à encourager les partis politiques et la société civile afin d'améliorer, dans un climat de concurrence politique, la qualité de la gouvernance démocratique et des systèmes multipartites.

#### **6. INTENSIFIER LE DIALOGUE SUR LES GRANDES ORIENTATIONS POLITIQUES ET LA COOPERATION ECONOMIQUE AVEC L'AFRIQUE**

Les principes d'un ordre économique et d'une hiérarchie de valeurs fondés sur l'économie sociale de marché doivent être reconnus au niveau international et servir de cadre pour définir les choix politiques des pays africains. Une économie de marché à forte composante sociale dont les principes clés sont le respect de la personne, la solidarité et la subsidiarité, est la condition nécessaire pour accéder à la prospérité, à la justice sociale et à une économie durable. Elle agit en faveur de l'engagement du secteur privé en Afrique, mais elle exige également un système commercial international équitable.



*Le combat contre la faim et l'amélioration de la sécurité alimentaire nécessitent la promotion du développement rural.*

#### **7. PROMOUVOIR LE DIALOGUE DES CULTURES ET DES RELIGIONS**

Le dialogue des religions et des cultures en et avec l'Afrique doit être continuellement renforcé pour lutter contre les menaces d'une instrumentalisation de la religion et de la culture et éviter l'aggravation des risques de conflits. Il permet par ailleurs de promouvoir les valeurs universelles, éléments essentiels pour établir une coopération de confiance mutuelle.

#### **8. RENDRE LA PAIX POSSIBLE ET ENCOURAGER LE DEVELOPPEMENT PAR UNE SECURITE EN RESEAU**

L'édification de la sécurité africaine et ses instruments civils et militaires, la prévention des crises et les programmes pour le maintien de la paix sont à promouvoir, le développement durable présupposant la paix et la sécurité.

#### **9. AUGMENTER LES CHANCES DE VIE ET DE SURVIE: PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT RURAL, L'AUTONOMIE LOCALE, LA SANTE ET L'EDUCATION**

La lutte contre la faim et l'amélioration de la sécurité alimentaire sont conditionnées par la promotion du développement rural. Une plus grande autonomie locale facilite la décentralisation des services, notamment dans les secteurs de base tels que la santé et l'éducation.

#### **10. GARANTIR L'AVENIR, PRESERVER LES RESSOURCES NATURELLES ET L'ENVIRONNEMENT, PROTEGER LA BIODIVERSITE ET LE CLIMAT**

Dans la lutte contre le réchauffement de la planète et le changement climatique, nous avons besoin de partenaires africains forts. L'Afrique étant un des continents les plus touchés, il faut promouvoir davantage les mesures qui réduiront les émissions nocives et permettront à l'Afrique de s'adapter au changement climatique.

## PREFACE

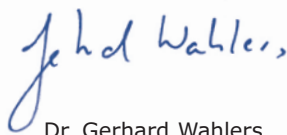
Au cours des dix dernières années, l'Afrique a gagné en importance au niveau international et suscité un intérêt accru dans la politique allemande. Malgré des problèmes de développement considérables, nous constatons aujourd'hui une plus grande prise de conscience et une plus grande confiance politique de la part des 53 pays africains qui représentent plus d'un quart de tous les Etats-membres (et des voix) des Nations Unies et qui soulignent l'importance géopolitique de leur continent à l'occasion des conférences internationales comme dernièrement au Sommet mondial sur le climat à Copenhague. Les matières premières en provenance d'Afrique occupent une place de plus en plus grande sur les marchés mondiaux, au cours des dernières années le continent a enregistré des taux de croissance supérieurs à la moyenne, l'Afrique offre de nombreux débouchés et se trouve, à de nombreux égards, en plein essor.

Mais, ce gain en importance politique, économique et écologique de l'Afrique ne se traduit pas encore dans les nombreuses stratégies concernant l'Afrique qui, le plus souvent, se concentrent sur les multiples et très complexes déficits de développement. Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) fixés en 2000 qui mettent essentiellement l'accent sur la lutte contre la pauvreté absolue et les problèmes sociaux, font que le continent est moins perçu comme un partenaire stratégique non négligeable mais davantage comme le bénéficiaire des manifestations de bienfaisance. La résignation face à un continent sous-développé, qui n'a pas la capacité, voire la volonté de sortir par ses propres moyens de la spirale de la pauvreté, semble aujourd'hui faire place à une renaissance de l'Afrique nourrie par la conviction que ce continent possède un énorme potentiel et offre des opportunités multiples.

L'importance stratégique croissante de ce continent voisin de l'Europe doit trouver son équivalent dans une nouvelle politique allemande en Afrique. Elle s'inscrira certes dans le cadre multilatéral établi par les Nations Unies, l'Union européenne et les instances internationales telles que le G8, mais qui inclura aussi un changement d'accent, la définition de nouvelles priorités, voire une refonte totale de la politique africaine. Dans cette approche, les valeurs universelles telles que les droits de l'homme et la démocratie, la reconnaissance de la séparation des pouvoirs, de l'Etat de droit et du droit international convergent avec les intérêts que l'Allemagne et ses partenaires africains partagent. Le dialogue des religions et des cultures fait également partie des objectifs prioritaires pour l'avenir de notre société globalisée. Dans ce contexte, il faut trouver un consensus raisonnable entre les questions concernant la politique de développement, la politique étrangère et de sécurité, les échanges extérieurs et le commerce, la migration et l'environnement.

En ce début d'une nouvelle décennie, et stimulé par la réorientation envisagée de la politique allemande en matière de développement, le gouvernement fédéral a l'opportunité de procéder à un changement de paradigmes dans sa politique en Afrique, dans laquelle un partenariat équitable ira de pair avec une prise de responsabilité croissante de l'Afrique elle-même. Cette démarche exige une «coopération politique» plus étroite avec les partenaires africains et une valorisation institutionnelle de la «coopération politique» qui deviendra ainsi un pilier autonome à l'instar de la «coopération technique» et de la «coopération financière» et qui devra accorder un rôle de premier ordre aux Fondations politiques.

La Konrad-Adenauer-Stiftung est représentée dans plus de 20 pays africains depuis presque 50 ans et entretient des relations de confiance et de longue date avec ses partenaires. Dans le cadre de la conférence des collaborateurs de la Fondation pour l'Afrique et le Proche-Orient qui s'est tenue du 24 au 30 avril 2010 à Marrakech, le présent document de discussion a été adopté. Il comprend un bref aperçu critique des problèmes et 10 thèses pour la réorientation de la politique allemande en Afrique qui permettront non seulement de stimuler la discussion sur l'Afrique en Allemagne, mais fourniront également de précieux conseils et des idées novatrices et constructives qui accompagneront la politique allemande en Afrique. Dans ce contexte, il nous est très agréable de remercier Dr. Dr. Anton Bösl, représentant de la Fondation en Namibie qui a réalisé, en collaboration avec l'équipe Afrique/Proche-Orient, le présent document de discussion.



Dr. Gerhard Wahlers

Secrétaire Général Adjoint de la Konrad-Adenauer-Stiftung

## SITUATION DE DEPART

En 2010 et 125 ans après la clôture de la Conférence sur le Congo, organisée en 1885 à Berlin, qui a partagé l'Afrique en colonies, le continent africain est à la recherche de son rôle géopolitique. Le conflit Est-Ouest par suite duquel de nombreuses guerres ont été menées, par procuration, en Afrique, a pris fin il y a 20 ans et en 1990 l'indépendance de la Namibie a mis un terme définitif au chapitre du colonialisme. Depuis, nous assistons à la création d'un nouvel ordre mondial multipolaire dans lequel les Etats-Unis occupent une place centrale, avec une Europe de plus en plus unie, un repositionnement de la Russie, l'ascension de la Chine au rang des puissances mondiales et un rôle de plus en plus significatif des pays dits émergents. Dans ce nouvel ordre du monde, l'Afrique, qui jusqu'alors n'avait eu qu'une importance limitée, se voit attribuer un nouveau rôle face aux défis globaux tels que le terrorisme international, le réchauffement de la planète et le changement climatique ainsi que la lutte contre le trafic de drogues et les pandémies, qui rendent une coopération constructive et approfondie avec les partenaires africains indispensable.

D'autres paramètres dirigent de plus en plus notre attention vers l'Afrique, tels que la rareté de certaines matières premières essentielles ou le fait que les pays africains s'accordent sur des positions communes – comme en décembre 2009 à Copenhague – et influencent, de manière visible et durable, par la majorité de leurs voix, le système des Nations Unies qu'ils pourraient par ailleurs complètement bloquer. L'ambivalence d'un continent, qui d'un côté est marginalisé parce qu'il participe peu au commerce mondial (3 pour cent) et qui, de l'autre, acquiert un poids politique accru dans les instances multilatérales en raison des problèmes globaux et du nombre de ses pays et de ses voix, constitue un facteur marquant dans la recherche d'un rôle géopolitique pour l'Afrique.

La mondialisation des relations politiques et économiques, l'importance de plus en plus grande du droit dans les relations internationales, la signification croissante des questions relatives à la «gouvernance globale», les problèmes graves en termes de politique sécuritaire et de migration font de l'Afrique un acteur géopolitique d'envergure et un partenaire stratégique nécessaire et incontournable.



Pour faire face aux défis mondiaux tels que le changement climatique, l'Afrique est appelée à assumer son rôle en tant que partenaire puissant et fiable et à contribuer au ralentissement du réchauffement climatique, à la protection des forêts tropicales, des ressources naturelles et de l'extra-ordinaire biodiversité ainsi qu' à l'évitement des émissions de gaz à effet de serre. La maîtrise de la crise financière et économique mondiale exige des règles internationales comme celles proposées par le modèle de l'économie sociale de marché et son cadre réglementaire confirmé. Pour faire appliquer ces principes au niveau international, les nombreux pays africains, qui au cours des dernières années ont connu des taux de croissance économique constants et au-dessus de la moyenne, peuvent apporter une contribution constructive dans les décisions politiques. En outre, et dans le cadre de la lutte contre le terrorisme international, les Etats africains fragiles ne doivent pas devenir des zones de repli pour les terroristes islamistes mais doivent devenir des partenaires fiables adhérant à des concepts de sécurité communément établis.

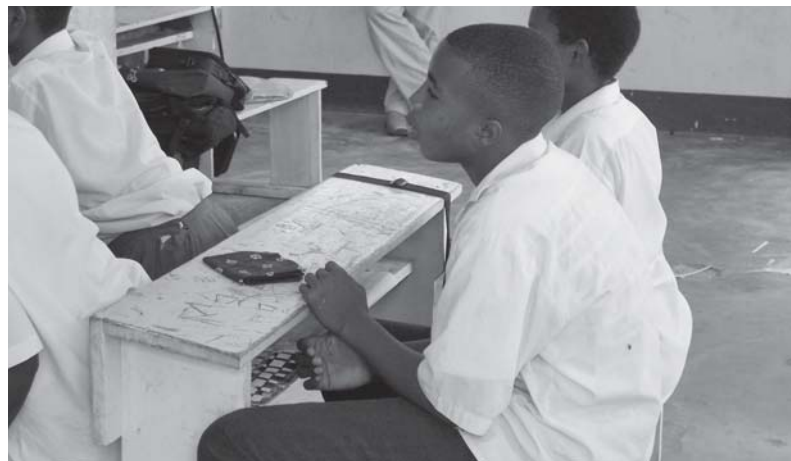
Le fait qu'en 2010 et pour la première fois la Coupe du monde de football est organisée sur le sol africain, reflète non seulement l'attention accrue à l'égard de l'Afrique et de son rôle international mais peut également être considéré comme un symbole de l'entrée de l'Afrique dans une ère nouvelle qui sera marquée par l'aspiration à l'autodétermination politique et par une mutation économique.

## BREF APERÇU DES PROBLÈMES ET DES DÉFIS PRINCIPAUX

Le continent africain est trop grand, il présente trop de facettes différentes pour pouvoir en faire une description simple. Le terme Afrique ne sert qu'à désigner un espace géographique, un continent, sur lequel vivent environ un milliard d'hommes et de femmes répartis dans 53 pays, dont la majeure partie vit au sud du Sahara. Ces pays sont trop hétérogènes pour les décrire à l'aide d'une terminologie commune, les défis politiques, économiques et sociaux auxquels ils sont confrontés sont trop complexes pour que l'on puisse y répondre par des recettes simples (one size fits all). La grande disparité à l'intérieur et entre les différents pays et régions d'Afrique semble par ailleurs se creuser. Ainsi nous ne pouvons proposer qu'un bref aperçu sur certains problèmes et enjeux qui n'est pas censé relativiser ou occulter les développements positifs réalisés ces dernières années dans différents domaines, mais dont l'exposition s'impose si l'on veut brosser un tableau réaliste de l'Afrique. Si ces généralités sur l'Afrique s'appliquent à tous les pays, elles ne sont pas toujours valables au même moment dans chaque pays. Pour la région Afrique du Nord/Proche Orient et ses nombreuses particularités un document programme spécifique sera présenté en septembre 2010.

### PAUVRETE, DEVELOPPEMENT ET EDUCATION

Malgré les progrès réalisés dans certains domaines du développement humain tels que le léger recul de la mortalité infantile et maternelle, l'Afrique reste le continent souffrant du plus grand nombre de problèmes de développement. Dix ans après l'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement, OMD (Millennium Development Goals, MDG) qui auraient dû apporter d'ici 2015, des progrès considérables en matière de développement au niveau mondial, l'Afrique a échoué dans la plupart des huit objectifs. Si l'on peut mettre en question la faisabilité générale de ces objectifs, il faut aussi prendre en compte des déficits méthodologiques et un manque de bases statistiques concernant les données économiques et sociales utilisées pour l'évaluation du pro-



*L'éducation est à la fois un droit humain et une condition nécessaire pour le développement.*

cessus OMD. Depuis que la Banque mondiale a introduit, en 2008, une nouvelle méthode pour évaluer la pauvreté et que, sur la base d'une meilleure disponibilité des données, le seuil de pauvreté a été modifié à 1,25 dollar, les statistiques ont dû être révisées. D'après les nouveaux calculs, le nombre de personnes dans le monde vivant dans une pauvreté extrême s'élève à 1,4 milliard.

Selon ces nouveaux pronostics sur la pauvreté, la situation en Afrique est particulièrement alarmante. Au sud du Sahara le nombre de personnes qui vivent dans une pauvreté extrême a même presque doublé entre 1981 et 2005, leur part dans la population globale restant constante avec 50 pour cent. Dans leur bilan de mi-parcours sur les OMD, les Nations Unies soulignent les effets négatifs de la crise économique et financière, la hausse dramatique des prix des produits alimentaires et la baisse d'engagement des pays donateurs. Globalement, il faut constater que l'objectif de réduire de moitié l'extrême pauvreté va être atteint en Chine et en Inde et que l'Afrique restera la seule région du monde dans laquelle le nombre absolu de pauvres a significativement augmenté au cours des deux dernières décennies.



La pauvreté a aussi des effets sur la réalisation d'autres objectifs du Millénaire pour le développement et se traduit dans les indices de développement humain, IDH (Human Development Index, HDI) tels que l'espérance de vie, la diminution de la mortalité infantile et maternelle, l'accès à l'eau potable, aux services de santé et à l'éducation qui, en Afrique, ne se sont que très peu améliorés, voire parfois même détériorés. Les conséquences du changement climatique, les sécheresses et les inondations détruisent les surfaces cultivables et les récoltes, réduisent à néant les bases élémentaires de la vie et les progrès déjà réalisés en termes de développement. La lutte contre la pauvreté et le développement durable sont et resteront les défis majeurs de l'Afrique, auxquels les gouvernements africains doivent consacrer plus d'efforts, notamment grâce au soutien de la communauté internationale.

Etant donné l'importance essentielle de l'éducation, le deuxième objectif du Millénaire prévoit que tous les enfants dans le monde auront accès, d'ici 2015, à l'éducation primaire. L'éducation est l'un des droits de l'homme et une condition sine qua non pour le développement. Malgré l'amélioration de l'accès aux écoles primaires, pour les garçons et les filles, l'Afrique ne sera pas en mesure de réaliser cet objectif ambitieux. Certes, dans de nombreux pays, les frais d'inscription officiels, qui souvent absorbaient une grande partie des revenus des ménages, ont été supprimés et le nombre d'enfants scolarisés a parfois augmenté considérablement. Et pourtant, des millions d'enfants ne reçoivent aucune formation scolaire, n'apprennent ni à lire ni à écrire, leur potentiel intellectuel et économique restant ainsi inexploité.

## **ETATS FRAGILES, GUERRES ET CONFLITS**

Au cours des 40 dernières années, le continent africain a été le théâtre de plus de conflits violents et de guerres qu'aucune autre région du monde. Les pertes en vies humaines en Afrique ont été plus élevées que dans l'ensemble des autres régions de la planète. Aujourd'hui encore, un tiers des 24 conflits armés et guerres qui sévissent actuellement, a lieu en Afrique. La plupart du temps il s'agit de conflits internes, parfois avec une dimension transfrontalière dans lesquels des acteurs de violence non-étatiques jouent un rôle important.

Les raisons de l'échec des Etats africains ainsi que des conflits et des guerres sont avant tout le maintien ou le renforcement du pouvoir, les frontières entre les Etats tracées arbitrairement par les puissances coloniales, qui ne tiennent pas ou peu compte des conditions ethniques, religieuses, linguistiques et culturelles des populations et qui donnent souvent des

sociétés hétérogènes et fragmentées. En outre, la répartition inégale des ressources naturelles à l'intérieur d'un pays ou d'une région mène à des conflits autant que l'incapacité ou le manque de volonté des gouvernements à améliorer les conditions de vie des populations. Si la pénurie de ressources naturelles due au climat n'a pas encore provoqué de conflits guerriers, elle a déjà aggravé des conflits existants.

Les conflits en Afrique ne conduisent pas seulement à la perte de vies humaines, à actuellement plus de 2 millions de réfugiés et 13 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, mais également à la destruction des infrastructures, à la fuite des capitaux, à la baisse des investissements et à une croissance économique négative. Les conflits engouffrent des sommes énormes mises à disposition par la communauté internationale pour les différentes formes d'intervention (militaire, civile, humanitaire). La seule intervention des Nations Unies en République démocratique du Congo (United Nations Organization Mission in the Democratic Republic of the Congo, MONUC) coûte plus d'un milliard de dollars par an.

Le changement climatique qui touche particulièrement les pays africains, peut être la cause de divers conflits. Ainsi une baisse des précipitations et une forte augmentation de la population avec des demandes plus importantes peuvent aggraver le problème déjà existant de l'accès à l'eau potable. La diminution de la disponibilité en eau et la désertification croissante peuvent réduire la production agricole et provoquer des crises alimentaires et des conflits de distribution. Des tempêtes et des inondations de plus en plus fréquentes et l'élévation du niveau de la mer peuvent déclencher des conflits dans des régions aux capacités économiques et politiques restreintes et provoquer un phénomène de migration qui, à son tour, contribuera à l'aggravation des conflits potentiels dans les régions de transit ou d'accueil.

Les conséquences du changement climatique en Afrique peuvent être à l'origine de nombreux risques pour la stabilité et la sécurité internationales, avec par exemple un nombre plus élevé d'Etats faibles et fragiles qui constitueront des risques imprévisibles pour le développement de l'économie mondiale. A cela il faut ajouter les risques de conflits de distribution entre les principaux acteurs et les populations les plus concernées, la mise en question des droits de l'homme et de la légitimation des pays industrialisés, en ce qui concerne leur rôle d'acteurs dans la gouvernance globale, le déclenchement et le renforcement de la migration et une trop forte sollicitation de la politique de sécurité classique.

Les foyers locaux où des conflits liés au climat en Afrique pourraient avoir lieu, se situent dans trois régions. En Afrique du Nord, le delta du Nil très densément peuplé est menacé. Dans le Sahel, le changement climatique provoque des tensions dans une région déjà vulnérabilisée par des Etats fragiles comme la Somalie et le Tchad, des pays où sévissent des guerres civiles comme le Soudan et le Niger et des pays sous l'emprise de flux de réfugiés comme la Somalie et le Soudan. Dans le sud de l'Afrique, le changement climatique risque de dépasser les capacités des Etats à réagir et de dégrader la sécurité humaine dans des sociétés déjà pauvres. En Afrique principalement, le changement climatique peut évoluer d'un problème de développement à une menace pour la sécurité, il peut également multiplier les problèmes politiques existants, intensifier des conflits latents et aggraver la fragilité des Etats.

## ETAT DE DROIT ET DEMOCRATIE

Dans l'ensemble, la situation des droits de l'homme et la qualité de l'Etat de droit en Afrique se sont améliorées, les droits et libertés politiques et civiques ont été renforcés dans de nombreux pays. La création d'une Commission africaine des droits de l'homme par l'Union africaine, l'établissement d'une Cour africaine de justice et des droits de l'homme ainsi que le travail des tribunaux régionaux constituent des développements positifs.

L'amélioration des conditions institutionnelles pour la protection des droits de l'homme en Afrique au cours des dix dernières années ne doit cependant pas nous faire oublier que, dans les faits, la situation des droits de l'homme en Afrique reste, comparée sur le plan international, toujours inférieure à la moyenne. Ce ne sont pas uniquement les nombreux conflits et guerres avec leur cortège de morts, de viols, de réfugiés, d'enfants-soldats, etc. qui en sont responsables. La lenteur des systèmes judiciaires, des procédures qui s'allongent sur plusieurs années et des conditions d'emprisonnement parfois catastrophiques portent atteinte aux principes de l'Etat de droit. Le fait que, dans un élan de solidarité ostensible, des présidents africains ignorent volontairement le mandat d'arrêt du Tribunal pénal international contre le président soudanais El Béchir, la non-application des jugements comme par exemple du verdict rendu par le Tribunal de la Communauté de développement de l'Afrique australe (Southern African Development Community, SADC) sur l'expropriation des fermiers au Zimbabwe par leur gouvernement, montrent que la reconnaissance des principes de l'Etat de droit n'a pas encore atteint le niveau préconisé par les Nations Unies.

Au cours des vingt dernières années le nombre de pays africains qui peuvent être considérés indéniable-

ment comme des démocraties pluripartites a considérablement augmenté. La démocratie en tant que principe formel d'un ordre politique semble s'imposer en Afrique, le nombre de systèmes de parti unique et de putschs militaires ou de prises de pouvoir par la force a significativement diminué, tout comme la disposition des organisations régionales africaines à les accepter. Les sondages confirment que la majorité des citoyens africains refuse les gouvernements unipartites et les gouvernements militaires et préfère la démocratie multipartite aux formes de gouvernement autocrates. Par contre, la majorité des personnes interrogées se montre sceptique quant aux attitudes démocratiques et à la bonne gouvernance. Le fait qu'un pays organise des élections ne signifie pas nécessairement que les élections sont effectivement libres et équitables et ne témoigne pas nécessairement d'une réelle attitude démocratique de la population, des décideurs et des élites. Près de la moitié des personnes interrogées est convaincue que l'on ne peut pas se débarrasser des leaders politiques impopulaires par les urnes. Que des partis au pouvoir obtiennent 70 pour cent des voix avec un taux de participation de près de 100 pour cent doit nous interpellier sur la qualité de la démocratie en Afrique. Même si la démocratie en tant que principe formel d'un ordre politique s'impose de plus en plus, de nombreuses démocraties africaines peuvent être considérées comme défectueuses ou comme des autocraties. Certes, l'accès au pouvoir est assuré par des élections de façade, mais ce qui manque, ce sont la garantie des droits fondamentaux politiques et civiques, la séparation des pouvoirs fondée sur l'Etat de droit, autrement dit un contrôle démocratique. Pour cette raison, de nombreux Etats africains doivent être considérés comme des régimes hybrides. L'indice de Freedom House<sup>1</sup> le confirme dans son rapport de 2010 qui relève, par ailleurs, de nets reculs de la démocratie en Afrique. L'indice de transformation de Bertelsmann de 2010 constate, quant à lui, que la qualité de la gouvernance a fortement diminué dans les régimes hybrides en Afrique et qu'il existe des déficits démocratiques considérables.

Il est particulièrement inquiétant que les principes de la bonne gouvernance ne soient qu'imparfaitement mis en œuvre, car la bonne gouvernance ne concerne pas uniquement le bon fonctionnement de l'Etat mais implique également un rôle actif de la société civile et du secteur privé. La bonne gouvernance signifie – outre la qualité du processus politique et des organes de décision, autrement dit la légitimation (démocratique) – principalement une administration responsable, la mise à disposition et le maintien des biens et services publics pour toutes les parties et couches de la population et a pour objectif le développement durable et le bien-être

*1 | qui mesure depuis 1972 les libertés et droits politiques et civiques dans actuellement 193 pays.*



*L'instabilité et le sous-développement menacent toujours les jeunes démocraties dans beaucoup d'Etats africains.*

à long terme de l'ensemble de la population. Cependant, les défauts de gouvernance, parmi lesquels il convient également de citer la corruption, remettent en question les résultats obtenus en termes de développement et empêchent les Etats d'exploiter davantage leurs potentiels.

Dans ce contexte, il faut distinguer – malgré certains dénominateurs communs – trois types d'Etat avec des déficits de gouvernance :

- Les Etats communément appelés Etats fragiles qui ne disposent pas du monopole de l'autorité légitime, dont le contrôle sur le pouvoir politique est insuffisant et qui ont un système juridique quasi inexistant, dont les dispositifs de sécurité ne peuvent garantir la paix ni à l'intérieur ni vers l'extérieur, ni ne peuvent protéger les ressources nationales, qui sont incapables d'offrir des services étatiques centralisés dans les infrastructures, d'assurer la protection sociale de base, l'éducation, la santé, la préservation de l'environnement, dont les institutions politiques et la séparation des pouvoirs sont défaillantes, qui ne disposent pas ou peu d'institutions et de procédures indépendantes pour défendre l'Etat de droit et qui ne sont pas en mesure de lutter contre la corruption.
- Les gouvernements qui manquent de volonté pour introduire une gouvernance orientée vers le développement. Dans ce cas, la volonté de développement joue un rôle moins grand (voire inexistant) que les efforts de maintien et de consolidation du pouvoir. Les violations de droits de l'homme et la répression notamment des minorités sont fréquentes, la corruption et le manque de transparence sont monnaie courante. Souvent il s'agit de pays dans une situation d'après-conflit. En raison de leur «mauvaise gouvernance», ces pays sont considérés comme des partenaires difficiles par la coopération pour le développement.
- Les Etats et les gouvernements qui, en raison d'un manque de ressources et/ou d'institutions, disposent d'une marge de manœuvre politique, économique et sociale limitée. La volonté de développement existe mais son application se heurte à des déficits structurels.

En raison de l'importance fondamentale pour le développement de la bonne gouvernance et des déficits parfois graves de celle-ci en Afrique (la majorité des Etats fragiles et des pays partenaires difficiles se trouvent en Afrique), ce problème requiert une attention particulière. L'engagement politique inconditionnel, notamment de la Chine, s'oppose parfois aux efforts internationaux de voir s'imposer des normes minimales de bonne gouvernance. Des dépenses militaires très élevées dans les Etats africains, d'environ 10 pour cent de leurs budgets (alors que seulement 4 pour cent sont investis dans les infrastructures) réduisent les marges de manœuvre pour d'autres priorités et ne peuvent pas être considérées comme l'expression d'une gestion budgétaire centrée sur le développement.

Si la corruption est un phénomène international, elle atteint des dimensions particulièrement étendues et graves en Afrique. Les pays africains, notamment ceux à qui les gisements de ressources naturelles procurent des recettes importantes, sont particulièrement vulnérables devant l'utilisation non transparente de ces recettes. Au niveau micro- et macroéconomique, la corruption mène à la non garantie des droits et à un manque à gagner au niveau des impôts, elle réduit ou empêche les investissements nécessaires et le développement.

## ECONOMIE ET COMMERCE

Le produit national brut de l'Afrique se situe actuellement à plus de 1.000 dollars par habitant, il est plus élevé que le PNB de nombreux pays émergents ou membres du G20. Entre 2002 et 2007 la croissance économique africaine a été supérieure à 5 pour cent, dépassant ainsi la croissance économique mondiale pour la même période. La part de l'Afrique dans l'économie mondiale a connu une augmentation continue, entre 2000 et 2008 elle a progressé de 50 pour cent (de 2,1 à 3,2 pour cent).

Cependant, ces données économiques sur l'Afrique sont caractérisées par d'énormes disparités et doivent toujours prendre en compte les facteurs externes et globaux. Ainsi environ 25 pour cent du potentiel économique de l'Afrique sont réalisés en Afrique du Sud et le produit national brut par habitant est très inégalement réparti, il est de 5.914 dollars en Afrique du Sud et de 115 dollars au Burundi. Le coefficient de Gini, mesure du degré d'inégalité de la distribution des revenus dans un pays donné, indique depuis de nombreuses années des disparités considérables dans les pays africains, une petite fraction de la population africaine produisant et possédant la majeure partie des richesses nationales.

Certes, la crise économique et financière internationale a eu moins de répercussions sur les économies africaines et leur croissance que sur le reste de la planète. Alors que l'économie mondiale a perdu, en 2009, 2,2 pour cent, et l'économie des pays développés 3,5 pour cent, signe d'un développement économique négatif, la croissance économique en Afrique est descendue d'un taux de plus de 5 pour cent (2007) à «seulement» 1,6 pour cent (2009). La chute des prix des matières premières, la baisse des investissements directs étrangers et la diminution des transferts de fonds des Africains vivant à l'étranger, ont freiné la croissance économique africaine. Une analyse détaillée régionale et sectorielle permet par ailleurs de constater que le développement économique en Afrique diffère considérablement d'une région à l'autre. Alors qu'en 2008 la croissance a été de 3,9 pour cent en Afrique de l'Est, elle a atteint moins de 1,6 pour cent dans le sud du continent. Cette croissance qui, comparée sur le plan international, semble relativement élevée, n'est pas suffisante, n'est pas assez répartie et n'est pas assez durable pour répondre à une progression démographique de 3 pour cent, ni pour compenser des développements sociaux négatifs ni pour contrecarrer les dégâts économiques causés par des maladies comme le VIH/Sida, le paludisme ou la tuberculose, ni pour avoir un effet positif sur la réduction de la pauvreté. Reste à savoir si les pronostics du FMI qui prévoient une croissance économique en Afrique de 4 pour cent en 2010 et de 5 pour cent en 2011 vont se concrétiser.

Depuis 2000, les relations commerciales entre la Chine et les pays africains ont été multipliées par dix avec plus de 100 milliards de dollars, faisant de la Chine le plus important partenaire commercial de l'Afrique et offrant des débouchés intéressants pour les produits chinois bon marché. Même en Afrique du Sud l'Allemagne, qui jusqu'à une date récente était le premier partenaire commercial, a été dépassée par la Chine, les entreprises allemandes perdant de plus en plus de parts de marché. Malgré une hausse sensible de 2,1 pour cent (2000) à 3,2 pour cent (2008), la part de l'Afrique dans le commerce international reste toujours marginale. Ceci doit être souligné d'autant plus que 15 pour cent de la population mondiale vivent en Afrique et que ce continent possède de nombreuses matières premières stratégiques: d'abondants champs pétroliers en Angola, au Nigeria, au Soudan, au Tchad, au Cameroun, etc. la majeure partie des gisements d'or et de diamants de notre planète, 90 pour cent du cobalt, 50 pour cent des phosphates, 40 pour cent du platine et de grandes quantités d'uranium et de coltan actuellement très demandées. La vente de ces matières premières – et notamment des ressources minières comme le pétrole, l'or et les diamants – se fait rarement dans la transparence et



*Beaucoup d'économies en Afrique s'orientent exclusivement vers les ressources naturelles, l'infrastructure industrielle n'est pas suffisamment développée.*

les recettes générées ne profitent guère à la population dans son ensemble. Les gouvernements dont les finances sont alimentées par les recettes provenant de ces ressources, ne dépendent pas des revenus de l'impôt ni d'une économie ou d'une industrie diversifiées. De nombreuses économies africaines se concentrent presque exclusivement sur ces ressources et ne diversifient que très peu leurs infrastructures. Les matières premières minérales et les produits agricoles sont exportés aux prix les plus bas du marché mondial, alors que les biens d'investissement sont importés (à des prix souvent élevés), ce qui mène à des déficits structurels de la balance commerciale. Malgré la présence d'industries basées essentiellement sur les matières premières, l'Afrique du Sud est considérée comme le seul pays industriel d'Afrique, la plupart des autres pays étant des pays agricoles. En raison d'un approvisionnement en énergie souvent précaire dans les pays africains, marqué par des coupures d'électricité régulières, une production industrielle suivie n'est guère possible. L'importance de l'approvisionnement en énergie peut être démontrée par l'exemple du Nigeria qui, pour une population de 140 millions d'habitants, ne produit que 10 pour cent de l'électricité que l'Afrique du Sud produit pour ses quelque 50 millions d'habitants, de telle sorte que les opérateurs de téléphonie mobile au Nigeria font fonctionner une grande partie de leur réseau avec de l'électricité produite par des groupes électrogènes.

Les accords de Lomé et de Cotonou n'ont pas su changer, de manière significative, cette situation au profit des marchés africains. De nouveaux accords commerciaux avec l'UE (Accords de partenariat économiques, APE) ou les Etats-Unis (Loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique/African Growth and Opportunity Act, AGOA) sont de plus en plus critiqués par les gouvernements africains dont certains se sentent défavorisés par les grandes puissances occidentales. L'Union africaine, devenue en mars 2010 membre du groupe des 79 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) partenaires de l'UE, espère que cette



adhésion lui permettra d'avoir une plus grande influence sur la nature des relations avec l'UE, notamment en ce qui concerne l'utilisation des moyens du Fonds européen de développement (FED) et les négociations sur les accords commerciaux qui piétinent depuis des années.

Le nombre croissant d'accords bi- et multilatéraux conclus entre des gouvernements occidentaux et des pays africains n'a pas stimulé la dynamique de l'intégration régionale et notamment économique en Afrique et eu un impact négatif sur le commerce intérieur. Si le commerce entre les pays africains, qui a un certain potentiel, a augmenté dans les dix dernières années, il reste toujours peu développé. Les raisons invoquées sont le manque de volonté politique, une offre de produits relativement inintéressante, des déterminants géographiques tels que l'éloignement des marchés ou les restrictions imposées aux marchés de nombreux petits pays africains sans accès à la mer dont les infrastructures sont souvent insuffisantes et les coûts de transport élevés, ce qui entraîne des désavantages compétitifs. Des procédures douanières inefficaces et multiples, l'instabilité politique, les impondérables, l'insécurité des politiques commerciales sont autant d'entraves au commerce intra-africain.

## **INVESTISSEMENTS ET COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT**

La crise économique mondiale n'est pas restée sans effet sur les investissements directs étrangers (IDE). Alors qu'entre 2003 et 2008 les investissements privés en Afrique sont passés de 20 milliards à 87 milliards de dollars (selon le rapport de la Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies, CEA de 2010), en 2009 ils ont chuté de moitié, baisse supérieure à la moyenne internationale qui était de 43 pour cent. En outre, les investissements directs étrangers se concentrent sur quelques pays riches en matières premières comme l'Algérie, l'Angola, l'Égypte, le Nigeria, l'Afrique du Sud ou le Soudan. Parmi les 20 investisseurs les plus importants en Afrique, on trouve des pays comme la Chine, l'Inde, la Malaisie et Singapour. Les investissements chinois, qui constituent souvent des contreparties à des livraisons de pétrole, concernent la réalisation de projets d'infrastructure qui emploie du matériel et du personnel chinois et profite peu au marché de l'emploi africain ou à l'économie locale.

Alors que les investissements directs étrangers jouent un rôle plus important à l'intérieur d'autres régions du globe (dans la région ASEAN – Association des Nations du sud-est asiatique, les IDE intra-régionaux représentent 30 pour cent), les investissements di-

rects intra-africains (surtout en provenance de l'Afrique du Sud) ne représentent que 13 pour cent.

Ce sont les défaillances des choix politiques qui sont le plus souvent invoquées pour expliquer le faible niveau d'investissements directs étrangers. De fait, tous les pays africains n'offrent pas les conditions nécessaires à une économie de marché, comme les incitations à l'investissement ou la sécurité juridique pour les investissements nationaux et étrangers. Parmi les dix pays offrant les conditions les moins favorables à la création d'entreprise, six se trouvent, selon la Banque mondiale, en Afrique. Le manque de transparence dans l'attribution de marchés publics défavorise souvent les entreprises étrangères. Les contrôles de prix, les expropriations et la confiscation de biens privés qui, comme nous l'a montré l'exemple zimbabwéen, servent souvent à favoriser une certaine clientèle politique, provoquent la fuite des capitaux à hauteur de presque 50 milliards de dollars par an. L'émigration d'environ 20.000 Africains hautement qualifiés par an constitue une perte énorme pour les économies nationales. Une grande partie du capital africain (env. 40 pour cent) qui serait nécessaire à la mise en place de structures économiques durables, est investie en dehors d'Afrique. Cela témoigne du peu de confiance que les Africains ont dans la compétitivité de leurs économies et contribue à décourager les investisseurs privés étrangers.

L'Afrique reçoit la majeure partie de l'aide publique au développement (APD) et des dons privés dont le montant exact est statistiquement difficile à évaluer. En 2008, 34 pour cent de l'APD ont été distribués en l'Afrique sub-saharienne (44 milliards de dollars), ce qui, dans de nombreux cas, a provoqué une dépendance massive des budgets nationaux à l'égard des flux de capitaux étrangers et des paiements directs. Dans certains pays, la part de l'APD dans le PIB atteint des niveaux supérieurs à 40 pour cent (en 2006: Burundi 45 pour cent, Liberia 58 pour cent), la part de l'APD dans les budgets publics étant parfois supérieure à 50 pour cent. Alors que dans l'ensemble des régions en voie de développement le montant de l'APD par habitant s'élève à 24 dollars (2008), il atteint 45 dollars en Afrique (2008).

La plupart des pays créanciers de la Banque mondiale et du FMI se situent en Afrique. La dette extérieure des pays africains et le service de la dette qui en résulte, entravent les investissements nécessaires dans les infrastructures, le capital humain et la croissance économique. Pour soulager les pays fortement endettés et réduire leurs dettes à un niveau supportable, des mesures de rééchelonnement ont été prises depuis le milieu des années 1950 et des mesures d'annulation de la dette depuis une décennie dans le cadre

des accords du Club de Paris. De nombreux pays, notamment africains, ont profité de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) créée en 1996. A la suite d'une décision prise par le sommet du G8 à Gleneagles (2005), cette initiative a été complétée par l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) mise en œuvre en 2006. Parmi les 26 pays qui ont profité de cette procédure de réduction de la dette, 21 sont africains (80 pour cent), huit autres pays (sur les neuf pays participants) ont bénéficié de la deuxième étape du processus d'allègement maximum de la dette (89 pour cent). Quatre pays (sur cinq) qui en sont à la première étape, en attente de décision, sont africains. Etant donné que les raisons d'un endettement extérieur très important sont souvent structurelles, telles que la forte dépendance de ces pays à l'égard des prix sur le marché mondial et les chocs exogènes (prix élevés des carburants), il est à craindre que beaucoup de ces pays ne souffrent bientôt d'un nouveau surendettement.

## DEMOGRAPHIE ET MIGRATION

L'Afrique est le continent qui a la plus forte croissance démographique dans le monde. Dans ses prévisions pour l'année 2050, le programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) prévoit un doublement voire un triplement de la population africaine à 2 voire 3 milliards d'habitants. La majorité de ces hommes et femmes aura moins de 25 ans et des chances limitées de trouver un emploi dans les infrastructures existantes. Déjà aujourd'hui, 30 pour cent de la population africaine vivent dans des régions frappées par la sécheresse et 25 pour cent des Africains n'ont pas accès à l'eau potable et vivent dans le «stress de l'eau». C'est ainsi que l'on nomme une situation où la quantité d'eau potable n'est pas suffisante et peut engendrer des conflits. Le risque de «stress de l'eau», qui en 2000 touchait déjà 47 pour cent de la population, est estimé pour l'année 2025 à 65 pour cent, situation qui est essentiellement due à l'augmentation des besoins en eau découlant de la croissance démographique.

Le développement démographique en Afrique est aggravé par le phénomène de l'urbanisation qui enregistre la plus forte progression du monde. Alors qu'en 1980 moins de 25 pour cent des Africains vivaient dans les villes, ils étaient 35 pour cent en 2005. Les estimations du PNUD prévoient qu'au milieu du siècle, 50 pour cent de la population, c'est-à-dire 1 milliard d'Africains vivront dans les villes. En Afrique de l'Ouest 40 pour cent de la population vivent déjà dans des villes côtières fortement peuplées et l'on estime que les 500 km de côte entre Accra et le delta du Niger se transformeront, d'ici 2020, en une méga-cité de 50 millions d'habitants. Même si le taux d'urbanisa-

tion en Afrique se situe actuellement en dessous du taux mondial qui atteint déjà 50 pour cent, l'urbanisation en Afrique est porteuse de graves problèmes sociaux. L'espoir d'une vie meilleure dans les villes ne conduit pas seulement à l'exode rural mais aussi à une urbanisation de la pauvreté concentrée dans les bidonvilles, à une situation alimentaire particulièrement précaire et à une augmentation de la criminalité. Les métropoles africaines sont déjà considérées comme les espaces de vie les plus dangereux du monde avec les taux les plus élevés de crimes, d'agressions et d'atteintes à la propriété.

Les migrations en Afrique ont de nombreuses causes et raisons. Si souvent ce sont les conflits et les guerres qui poussent les populations à se déplacer, d'autres facteurs comme la détérioration des conditions de vie et de la situation alimentaire liée au climat ainsi que la migration liée à l'emploi contribuent à ce phénomène. Selon l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (United Nations High Commissioner for Refugees, l'UNHCR) (2007) parmi les 11,4 millions de réfugiés enregistrés dans le monde, 2,3 millions vivent en Afrique sub-saharienne. Ce chiffre marque un léger recul par rapport à l'année précédente et une nette amélioration par rapport à 1990 lorsque le nombre de réfugiés en Afrique avait atteint son plus haut niveau avec près de 6 millions de personnes. 83 pour cent des réfugiés africains restent en Afrique. Le chiffre des personnes déplacées dans leur propre pays est lui, particulièrement élevé, il a même légèrement augmenté avec près de 13 millions de personnes (essentiellement en Afrique centrale et sur la Corne d'Afrique). Un autre phénomène préoccupant est le nombre croissant de migrants qui ne trouvant aucunes perspectives économiques et sociales, se mettent en marche vers l'Europe, parfois au péril de leur vie.

## SECURITE ALIMENTAIRE ET SANTE

L'agriculture est considérée comme la colonne vertébrale économique de l'Afrique. 58 pour cent des personnes actives travaillent dans l'agriculture, 75 pour cent de la population vivent de l'agriculture, même si ce secteur ne contribue que pour 16 pour cent au produit national brut. L'exode rural et les effets du changement climatique marquent déjà de leurs empreintes les espaces ruraux en Afrique. Le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) estime qu'en raison du changement climatique les surfaces agricoles utilisables vont considérablement diminuer au cours des prochaines années, d'autres vont souffrir de dégradation. Les cultures céréalières seront sévèrement touchées, dans le sud de l'Afrique la production de maïs sera fortement concernée, les cultures de blé disparaîtront



*Comme guère un autre continent, l'Afrique est touchée par la migration. Le droit à la patrie se trouve limité manque de ressources naturelles et de chances de survie.*

d'ici 2080 du sol africain, avec des conséquences très graves pour la situation alimentaire de millions de personnes. Les pays de l'Afrique de l'Est et centrale perdront entre 5 et 25 pour cent, les pays de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique australe éventuellement plus de 25 pour cent de leur production agricole.

La raréfaction des denrées alimentaires en Afrique est par ailleurs aggravée par les besoins accrus en biocarburants et en fourrages ainsi que par la présence d'entreprises étrangères qui utilisent de grandes surfaces agricoles pour produire des aliments destinés à des marchés situés en dehors de l'Afrique. Selon les estimations faites, au cours des deux dernières années, au moins 20 millions d'hectares de terres africaines ont été vendus ou cédés en bail pour des périodes allant de 30 à 100 ans, à plus de 30 pays différents (notamment la Chine et les pays du Golfe). En outre, ces surfaces agricoles – en tant qu'investissements directs étrangers dans l'agriculture – font de plus en plus l'objet de spéculations internationales.

Malgré l'importance des efforts entrepris, les maladies comme le paludisme ou la tuberculose, qui dans d'autres régions du monde ont presque disparu, n'ont pas été éradiquées en Afrique où elles constituent parfois un véritable fléau. Ainsi de par le monde, 500 millions de personnes souffrent de paludisme, près d'un million en meurt chaque année, dont la majorité en Afrique.

L'Afrique est par ailleurs la région la plus concernée par la pandémie VIH/sida. Selon les chiffres pour 2008 établis par ONUSIDA (Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida) 67 pour cent de toutes les personnes infectées par le VIH (22,4 millions de personnes), 68 pour cent de tous les adultes nouvellement contaminés et 91 pour cent de tous les enfants nouvellement contaminés (au total 1,9 million de personnes) vivaient en Afrique sub-saharienne. 75 pour cent de tous les décès causés par le VIH/sida

(1,4 million de personnes) sont enregistrés en Afrique. Le nombre d'enfants qui ont perdu un ou deux parents à cause du sida, est estimé à 14 millions. La pandémie VIH/sida se caractérise également par de grandes disparités régionales et locales, l'Afrique australe (2007: 16 pour cent) étant sensiblement plus concernée que l'Afrique de l'Est (2007: 6 pour cent) ou l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale (2007: 4,5 pour cent). Alors que la pandémie continue à s'étendre au Mozambique, elle s'est stabilisée au Malawi, en Zambie et en Afrique du Sud, certes à un niveau très élevé (avec plus de 5 millions de personnes infectées par le VIH en Afrique du Sud). Dans des pays comme le Mali ou le Nigeria, le nombre personnes atteintes est en régression. Au total, les femmes et les filles en Afrique sub-saharienne sont sur-proportionnellement concernées par le VIH/sida. 60 pour cent des personnes atteintes par le VIH/sida sont des femmes, ce qui s'explique non seulement par la plus grande vulnérabilité physiologique des femmes face à cette immunodéficience mais aussi par la situation de la femme dans la société et par le degré ou le manque d'autodétermination sexuelle.

Outre les problèmes humanitaires, le VIH/sida, le paludisme, la tuberculose et les autres maladies conduisent aussi à de nombreux défis socio-économiques. Au niveau micro-économique, on constate notamment l'effondrement des structures sociales, l'appauvrissement des ménages, la perte en main d'œuvre qualifiée pour le secteur privé et le secteur public. Au niveau macro-économique, ces maladies ont un impact négatif sur la croissance économique, démographique (diminution de l'espérance de vie) et les recettes fiscales, elles sont responsables du transfert des moyens financiers vers le système de santé (au détriment des investissements) et des taux de consommation et d'épargne en baisse.

## **CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DESERTIFICATION**

Le continent africain avec ses écosystèmes très complexes et sa biodiversité unique subit de plein fouet les conséquences des changements climatiques actuels, sans les avoir provoqués ni par sa consommation d'énergie, ni par ses émissions de CO<sub>2</sub> relativement faibles. Certes, les canicules et la sécheresse, les inondations et les cyclones ont toujours été considérés comme des événements naturels dans de nombreux pays africains. Mais, depuis plusieurs années les catastrophes climatiques se multiplient et s'intensifient entraînant des conséquences désastreuses.

Des sécheresses ou des inondations causées par le changement climatique tuent des hommes et des animaux, réduisent l'accès à l'eau potable, détruisent

les surfaces cultivables et les récoltes, autrement dit les bases mêmes de la vie, ruinent les écosystèmes, la biodiversité unique de l'Afrique et les infrastructures (routes et chemins, approvisionnement en énergie) et réduisent à néant les progrès de développement souvent péniblement acquis. La désertification croissante de grandes régions africaines générée (entre autres) par le changement climatique ainsi que l'extension des régions désertiques existantes et le développement de nouveaux déserts détruisent des surfaces agricoles et des pâturages. La déforestation de grandes surfaces boisées indispensables pour la protection du climat, aggrave ce phénomène. La diminution des ressources mène à une surexploitation des surfaces agricoles restantes, à l'appauvrissement de la population, à la migration en masse et à des conflits à propos des ressources naturelles comme la terre et l'eau. A cela il s'ajoute que l'Afrique a la plus importante croissance démographique, ce qui amplifie le problème climatique et ses conséquences. L'urbanisation et le développement économique liés à des besoins croissants en énergie et en ressources peuvent ainsi aggraver des situations et des conflits existants ou potentiels.

#### **L'AFRIQUE ENTRE TRADITION ET MODERNISME: ETAT, CULTURE ET RELIGION**

Sur aucun autre continent, la tradition et le modernisme, d'anciennes coutumes et la technologie moderne ne se côtoient si étroitement qu'en Afrique. Des croyances ancestrales profondément ancrées et le culte Vaudou largement pratiqué dans certaines régions, existent souvent pacifiquement à côté des bienfaits de la vie moderne telles que l'éducation et la santé. Néanmoins, certains aspects de la tradition et de la culture africaine mettent en question des principes universels comme les droits de l'homme, l'Etat de droit et la démocratie. Des traditions mal interprétées ou sciemment manipulées peuvent parfois servir de prétexte à toutes sortes d'abus et au maintien du pouvoir. La mutilation génitale féminine ou le traitement de l'homosexualité, la jurisprudence traditionnelle dans des régions rurales qui souvent désavantage les femmes ainsi que les formes d'exercice du pouvoir sans légitimation participative ne sont pas rares et constituent à de nombreux endroits des obstacles au développement durable.

L'islam et le christianisme, qui se sont établis en Afrique à côté des religions animistes traditionnelles et des cultes des ancêtres et ont donné naissance à des formes de croyances syncrétiques parfois intéressantes, peuvent se prévaloir d'une coexistence relativement pacifique, vieille de mille ans. Environ 40 pour cent des Africains se reconnaissent dans le



*Le destin de l'Afrique se décidera aussi dans le traitement de l'environnement avec pour but de préserver les fondements de vie naturelles.*

christianisme, jusqu'à 45 pour cent dans l'islam. Près d'un musulman sur quatre vit en Afrique, la moitié des musulmans africains ne parle pas arabe mais un des nombreux dialectes et/ou langues du continent. Ainsi l'islam a pu intégrer la culture africaine, tout comme le christianisme marque la culture de nombreux pays. Le christianisme et l'islam proposent un référentiel politique et socioculturel et offrent une dimension identitaire à de nombreuses personnes. Dans tous les pays de l'Afrique sub-saharienne, à l'exception du Soudan, la séparation entre l'Etat et la religion s'applique. La charia en tant qu'ordre juridique islamique n'a pas pu s'imposer contre les constitutions modernes et les démocraties constitutionnelles en Afrique, à l'exception de certaines régions et provinces comme au Nigeria. L'islam africain qui présente de nombreuses facettes, est un islam tolérant et pacifique. Cependant, les attaques terroristes du 11 septembre 2001 ont par endroits induit une perception défigurée de l'islam, même en Afrique et éveillé des soupçons généralisés à l'égard des musulmans.

Suite aux événements du 11 septembre, les conflits et les guerres en Afrique ont été et sont souvent interprétés comme l'expression d'une guerre entre les religions, même s'il s'agit, la plupart du temps, de maintien du pouvoir, de conflits ethniques ou économiques. La répartition inégale des ressources et la présence de centaines d'ethnies, de peuples et de tribus africains dont les territoires ne correspondent pas forcément aux Etats-nations établis par la colonisation, se transforment en problème dès lors que cette situation est instrumentalisée par une politique qui dresse les différents groupes les uns contre les autres. Les facteurs religieux, ethniques et culturels doivent être davantage intégrés dans les débats politiques avec et sur l'Afrique, pour accompagner son développement et préparer durablement la voie vers le modernisme et la mondialisation.



# CONCLUSIONS ET REVENDICATIONS A L'EGARD DE LA POLITIQUE ALLEMANDE

Le changement de rôle géopolitique de l'Afrique au 21<sup>e</sup> siècle et les problèmes complexes du continent confrontent la communauté internationale et ses membres à des grands défis parfois inconnus et nouveaux. Les domaines classiques de la politique que sont la politique du développement, la politique étrangère, la politique économique, la politique de l'environnement, la politique intérieure et de sécurité, qui dans le passé se sont souvent occupés de l'Afrique de manière sectorielle et non coordonnée, ne sont pas capables, en faisant cavalier seul, d'apporter une contribution significative pour résoudre les problèmes et surmonter les défis posés par l'Afrique. Par conséquent, il est nécessaire de considérer de nouvelles approches et de s'engager dans de nouvelles voies dans la politique allemande en Afrique. Une nouvelle réflexion et une nouvelle définition des relations de l'Allemagne avec ce continent voisin, les pays partenaires africains et leurs institutions s'imposent. Les dix thèses présentées ci-après constituent un plaidoyer à la fois concis et pointu pour un changement de paradigmes et une réorientation de la politique allemande en Afrique.

## 1. FAIRE EVOLUER LA COOPERATION ALLEMANDE POUR LE DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE VERS UNE POLITIQUE ALLEMANDE EN AFRIQUE

L'avenir de l'Allemagne dans la paix et la liberté, la sécurité et la prospérité est étroitement lié au développement économique et social de l'Europe et du monde. Parallèlement, les intérêts de l'Allemagne à l'intérieur d'une Europe unie doivent servir la paix dans le monde. Tant au niveau bilatéral que dans le contexte de l'Union européenne et des Nations Unies, l'Allemagne s'est avérée être, à de multiples occasions, un partenaire fiable pour l'Afrique.

Les développements à l'échelle mondiale, européenne et nationale qui ont marqué les dix dernières années, exigent aujourd'hui une réflexion constructive et critique sur l'évolution des relations de l'Allemagne avec ce continent voisin et les pays qui le constituent. Une telle approche ne remet nullement en question l'inté-

rêt allemand pour l'approfondissement de l'intégration européenne et la reconnaissance d'une plus grande compétence de l'Union européenne en matière de politique internationale. Elle ne s'oppose pas non plus à la disposition de l'Allemagne à participer à des instances multilatérales des Nations Unies ou à des regroupements tels que le G8 ou le G20. Mais, l'accroissement de l'importance géopolitique et stratégique de ce continent voisin de l'Europe doit se traduire dans la politique allemande en Afrique, ancrée dans le cadre multilatéral des Nations Unies, de l'Union européenne et des instances internationales comme le G20. Cet ancrage normatif n'exclut nullement que l'Allemagne déplace ses priorités, se fixe de nouveaux objectifs, voire procède à une réorientation fondamentale de sa politique en Afrique.

En ce début d'une nouvelle décennie, stimulé par la réorientation envisagée de la politique allemande pour le développement, le gouvernement fédéral a la chance historique de pouvoir opérer un changement de paradigmes dans sa politique africaine. Cette politique doit être marquée par:

- la convergence des valeurs et des intérêts,
- la coordination des programmes nationaux avec la politique internationale,
- la cohérence entre les mandats ministériels et les institutions.

Dans la nouvelle politique africaine, les valeurs universelles que sont la liberté, la solidarité et la justice, le respect des droits de l'homme, de l'Etat de droit et de la démocratie doivent aller de pair avec les intérêts communs et mutuels de l'Allemagne et de ses partenaires africains. Il faut une cohérence entre les contenus et positions adoptées par l'Allemagne et les grandes orientations des institutions européennes ou multilatérales, notamment du Consensus européen pour le développement (2006) et de la Stratégie conjointe UE-Afrique (2007). Il convient de créer une cohérence entre les domaines classiques de la politique relatifs au développement, aux affaires étrangères, à la sécurité, à l'économie et au commerce, aux affaires intérieures (migration) et à l'environnement qu'il convient d'harmoniser judicieusement.

La convergence des valeurs et des intérêts apporte une plus grande sincérité dans les relations avec les partenaires africains, la coordination des programmes nationaux avec les accords internationaux une meilleure fiabilité de la politique allemande. La cohérence entre les ministères et les institutions augmente non seulement l'efficacité des moyens mis en oeuvre mais aussi et surtout la crédibilité de la politique allemande en Afrique qui, dans le passé, s'exprimait à travers de trop nombreux acteurs et voix, parfois même par une politique étrangère parallèle, ce qui a rarement été bénéfique pour les bonnes relations avec les partenaires africains.

Malgré les énormes déficits de développement, le partenariat entre l'Allemagne et l'Afrique ne doit pas se limiter aux seules perspectives de coopération, certes nécessaires mais non suffisantes. Il doit trouver son expression dans une politique africaine transversale et cohérente et dans la nomination d'un délégué pour l'Afrique doté d'une compétence de coordination entre les différents ministères et d'un mandat fort. Car s'il est vrai que les crises et les conflits, le changement climatique, la migration et les relations commerciales inévitables influencent de diverses manières la politique pour le développement, ces défis globaux dépassent de loin le seul domaine de la politique de développement.

## **2. RENDRE PLUS TRANSPARENTS LES VALEURS COMMUNES ET LES INTERETS MUTUELS**

Motiver l'engagement international – et notamment l'engagement pour l'Afrique – par l'altruisme et l'humanitarisme comme cela a été parfois suggéré ou pratiqué, constitue une déformation des motivations et des réalités politiques. En contrepartie, motiver cet engagement exclusivement par la poursuite d'intérêts propres, sous-estime l'empathie comme expression et mobile de l'activité humaine et aussi la solidarité chrétienne – bien fondée – comme motif politique. Ni la simple reconnaissance de la nécessité de coopération pour cause de mondialisation et de rapprochement entre les deux continents, ni la logique de la dépendance mutuelle politique ou économique ne peuvent à elles seules rendre compte de ce qui nous lie depuis toujours au continent africain voisin. La philanthropie, comme seul motif de la politique allemande en Afrique, et en l'occurrence de la politique de développement, aurait vite fait d'être démasquée comme camouflage et attitude malhonnête à l'égard des partenaires africains qui, outre le besoin d'une véritable empathie solidaire pour le destin de l'Afrique, savent parfaitement que nous sommes également animés par le désir de profiter des ressources du continent. Seule la formulation authentique de nos motifs et intérêts nous permettra de créer un climat

de confiance chez nos partenaires africains, seule leur exposition transparente (dans la vérité et la clarté) nous permettra d'établir une base solide pour les relations politiques et la coopération internationale. Si la politique allemande en Afrique veut être au profit des deux parties, il faut établir une convergence entre les valeurs et les intérêts de chaque partie. Le point de départ et le principe de la politique allemande en Afrique, ce sont les valeurs universelles et les intérêts communs et mutuels pour et avec les partenaires africains.

La coopération internationale doit être fondée sur la dignité humaine, d'où une obligation morale et rationnelle d'empathie active avec les plus démunis de notre planète. C'est pour cela que les rapports avec ce continent voisin doivent être marqués par le respect de la dignité humaine, le respect mutuel et un partenariat symétrique. Une telle approche exclut toute réduction des partenaires à leurs rôles de donateurs et de bénéficiaires et mène à une relation d'égal à égal. La protection de la dignité humaine et la promotion des droits de l'homme universels (en tant que codification juridique) doivent constituer le fondement d'un partenariat de valeurs avec l'Afrique. Ce partenariat doit être soutenu par les valeurs de base que sont la liberté, la solidarité et la justice qui constituent le principe de toute politique chrétienne-démocrate et qui ont été reprises également dans la Charte de l'Union africaine. Un tel partenariat de valeurs constitue une base solide pour une coopération authentique entre des partenaires qui poursuivent des intérêts communs et mutuels. Car l'Afrique n'est définitivement pas un endroit du monde où organiser des manifestations de bienfaisance mais un continent avec lequel et pour le bien-être duquel la communauté internationale partage des intérêts vitaux. Cependant, la poursuite de ces intérêts ne doit pas vider de leur sens les valeurs sur lesquelles repose notre partenariat.

Dans ce contexte, la garantie et l'intérêt de conditions politiques stables vont de pair avec la poursuite de valeurs telles que la paix, la sécurité et la liberté, pour que l'Afrique ne devienne pas le berceau des risques sécuritaires et des menaces globales. Notamment depuis le 11 septembre 2001, les Etats fragiles dont beaucoup se trouvent en Afrique, sont perçus dans les considérations de politique sécuritaire comme des espaces de repli pour les terroristes et les acteurs de violence non-étatiques. Ces pays constituent une source potentielle de conflit et représentent également un risque pour les régions voisines. Ce ne sont pas uniquement les nombreux conflits en Afrique qui ont provoqué des mouvements de réfugiés. La situation économique difficile pousse les populations à la migration, en particulier vers l'Europe. Ainsi, même en termes de politique intérieure, l'Allemagne a intérêt à ce que les hommes et les femmes en Afrique puissent vivre dans la paix et

la prospérité et ne soient pas obligés de quitter leur patrie. Par ailleurs, l'Allemagne, pays qui n'a que peu de ressources naturelles, dépend fortement de l'importation des matières premières d'Afrique. En retour, l'Afrique constitue un marché intéressant pour de nombreux produits allemands. Les intérêts économiques communs et mutuels garantissent des emplois des deux côtés. La préoccupation écologique de préserver la biodiversité africaine et les grandes forêts tropicales revêt une importance mondiale. L'augmentation de la consommation énergétique et des émissions de CO<sub>2</sub> en Afrique, le réchauffement global et le changement climatique placent l'Afrique au centre de la géopolitique. Les valeurs universelles et les intérêts partagés doivent constituer le nouveau référentiel pour la définition des objectifs d'une nouvelle politique allemande en Afrique.

### **3. AUGMENTER L'EFFICACITE DES STRUCTURES DE COOPERATION INTERNATIONALE, CONCENTRER LES REGIONS ET LES SECTEURS**

La réorientation de la politique allemande en Afrique demande une mise en œuvre pertinente et centrée sur des objectifs clairs. Cependant, et afin de pouvoir apporter une contribution plus efficace en Afrique, tous les acteurs et institutions internationaux et multilatéraux sont appelés à harmoniser leur engagement régional et sectoriel et à convenir d'une répartition du travail judicieuse. Il convient de mieux coordonner l'emploi des instruments et des concepts entre bailleurs de fonds et pays partenaires (approche commune des donateurs), emploi qui doit être complémentaire, tout en étant différencié et adapté à chaque situation.

Certes, pour résoudre les différents problèmes dont souffre l'Afrique, un engagement de la communauté internationale à travers des organisations multilatérales semble le mieux adapté. Toutefois, et puisque la réussite effective de la coopération multilatérale «laisse à désirer», comme l'a constaté le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, son efficacité et sa pertinence doivent être soumises à un contrôle régulier. La commission du budget du Parlement allemand a fixé depuis quelques années à 30 pour cent le plafond des contributions du Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (BMZ), pour l'engagement multilatéral. Une réduction correspondante de l'aide publique au développement (APD), qui est actuellement de 40 pour cent, permettra de libérer des moyens supplémentaires pour la coopération bilatérale de l'Allemagne avec des pays africains. Une telle approche nous permettra de mieux assumer, et de manière plus visible, notre responsabilité envers le reste du monde, d'exiger le respect des valeurs communes et de poursuivre des intérêts mutuels. Par ailleurs,

le très important engagement financier de l'Allemagne dans les organisations multilatérales et européennes doit aussi se traduire par un nombre correspondant de représentants allemands au sein de ces instances.

Puisque les résultats effectifs de la coopération internationale allemande peuvent et doivent être améliorés, comme le constate régulièrement la Cour des comptes fédérale, il serait judicieux de procéder à une concentration organisationnelle, régionale et sectorielle et à l'utilisation d'instruments innovants. Les différentes organisations gouvernementales et non-gouvernementales, engagées dans la coopération internationale, peuvent certes recourir à une approche pluraliste pour intervenir de manière flexible et constructive à tous les niveaux de coopération en Afrique. Une concentration de l'organisation, une coordination plus étroite de leurs activités et la définition claire des choix retenus rendra cet engagement encore plus visible. On peut valablement espérer que la réforme institutionnelle actuelle des organismes d'exécution<sup>2</sup> augmentera l'efficacité de la contribution de l'Allemagne au développement, en particulier en Afrique. Reconnaître l'importance des choix politiques pour une coopération renforcée doit cependant mener à une réévaluation institutionnelle de la «coopération politique» qui sera appelée à devenir un pilier indépendant et autonome, à côté de la «coopération technique» et la «coopération financière» et dans laquelle les Fondations politiques allemandes assumeront un rôle prééminent.

Afin d'augmenter les chances de succès de l'engagement bilatéral en Afrique, une concentration progressive sur certains pays semble s'imposer. Les critères à retenir seront la pauvreté (solidarité), l'importance politique (signification), la pertinence économique (intérêts allemands) ainsi que l'aptitude du pays choisi à devenir un partenaire sur le plan de la gouvernance. L'importance politique dépendra notamment du nombre d'habitants, de la présence internationale et de la capacité de projection dans l'avenir. L'importance économique sera déterminée en particulier par la taille du marché, le dynamisme économique, et en premier lieu les échanges extérieurs et la présence de matières premières. En ce qui concerne l'aptitude à devenir un partenaire, les chances des pays qui s'orientent vers des réformes et de ceux que l'on appelle les good performers (les bons élèves) sont certes plus grandes. Quant aux partenaires difficiles et aux pays présentant des déficits de gouvernance, ils constitueront des défis particuliers pour les Fondations politiques qui ne sont pas soumises aux différents secteurs de la coopération étatique définis au niveau bilatéral, leurs possibilités d'intervention sont

*2 | Au début de 2010, le BMZ (Ministère fédéral pour la coopération économique et le développement) a annoncé vouloir fusionner les trois grandes organisations de l'implémentation de la coopération technique – GTZ, DED et InWEnt – afin d'assurer une représentation homogène.*

flexibles et effectives et, dans le cas où leurs activités seraient perçues comme une ingérence dans les affaires internes du pays hôte, cela aura moins de conséquences sur les relations de politique étrangère.

Etant donné les problèmes, esquissés plus haut, auxquels l'Afrique est confrontée, une concentration sur les secteurs suivants: bonne gouvernance et sécurité, éducation et formation, santé et sécurité alimentaire, protection du climat, de l'environnement et des ressources naturelles s'avère indispensable. Pour accentuer encore la particularité de l'engagement allemand en Afrique, il faudrait intensifier la coopération économique et notamment développer et protéger le secteur privé, soutenir sa coordination avec le secteur public et renforcer les infrastructures et les systèmes de micro-crédit en Afrique.

Une meilleure gestion des fonds publics en augmentera certes l'efficacité, mais elle ne suffira pas à résoudre les problèmes considérables dont souffre l'Afrique. L'augmentation à 0,7 pour cent du PNB des fonds destinés à l'aide publique au développement, que les instances internationales réclament depuis 1964 de la part des pays industrialisés et qui a été finalement consignée dans un plan d'action adopté par l'UE en mai 2005, en tant qu'objectif à atteindre d'ici 2015, n'est ni suffisante ni, de manière générale, suffisamment bien ciblée. La condition sine qua non pour résoudre efficacement les problèmes en Afrique réside dans une bonne gouvernance qui, grâce à des conditions économiques adéquates, créera des incitations économiques, stimulera la croissance et disposera ainsi d'un levier plus efficace que la coopération officielle pour le développement.

Si l'on veut aborder le sujet de l'utilisation efficace et concentrée de l'aide publique au développement avec tout le sérieux qu'il exige, il doit aussi être permis de critiquer ceux qui défendent la maxime «beaucoup d'aide, aide beaucoup». Diverses initiatives lancées ces dernières années, notamment par la présidence britannique du G8 en 2005, par des acteurs éminents tels que Jeffrey Sachs (conseiller de l'ancien Secrétaire général Kofi Annan) et par des concerts de bienfaisance très médiatisés, ont créé l'impression que la seule augmentation de l'aide au développement pourrait résoudre les problèmes de l'Afrique. Le big push demandé par Sachs suggérait par ailleurs un big trap, un grand et tragique piège de développement dans lequel serait tombé l'Afrique et dont on ne saurait sortir le continent qu'avec un soutien massif de l'extérieur (tel un deus ex machina). Des études plus récentes démontrent cependant qu'il n'existe pas de relation linéaire input-output et que chaque euro supplémentaire n'améliore pas les résultats de la politique de développement dans la même mesure. A partir d'un certain niveau d'APD, l'effet peut même

être négatif. A cela s'ajoute qu'une APD plus élevée conduit à une plus forte dépendance et peut, de ce fait, engendrer des problèmes à long terme pour l'économie nationale. L'augmentation quantitative de l'APD (input) doit nécessairement s'accompagner d'une amélioration qualitative des concepts et des instruments (output). Pour atteindre des effets durables, il est nécessaire de veiller à une utilisation plus efficace des fonds publics qui sera plus étroitement liée à des orientations politiques et à une bonne gouvernance en Afrique.

#### **4. PROMOUVOIR LA RESPONSABILITE PROPRE DE L'AFRIQUE ET ACCOMPAGNER LES REFORMES**

La recherche d'un nouveau rôle géopolitique pour l'Afrique n'est pas uniquement inspirée par le désir d'une plus grande responsabilité politique, elle marque aussi le début d'une ère nouvelle qui, malgré les hypothèques politiques, économiques et sociales et les vestiges racistes, symbolise un nouveau départ dans les relations internationales. Plusieurs décennies après la fin du colonialisme et son lot de discriminations et de marginalisations de la population majoritaire, les leaders africains assument de plus en plus la responsabilité de leur politique, sans en revenir en cas d'échec, et de manière systématique, aux hypothèques coloniales, qui ont toujours prétendument condamné à l'échec tous leurs efforts. Dans de nombreux documents officiels tels que l'accord de Cotonou (2000), la refondation de l'Union africaine (UA) en 2002 et l'initiative pour un Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) en 2001, les Etats africains ont souligné leur responsabilité politique et déclaré vouloir inscrire la démocratie et la bonne gouvernance dans leurs perspectives de décisions.

Ces actes de souveraineté politique et morale ouvrent la voie à des partenariats avec des pays africains qui ne sont pas caractérisés par la logique habituelle entre bailleurs de fonds et bénéficiaires, mais par une réciprocité et une relation équitable dans laquelle les partenaires agissent sur un pied d'égalité. Cette volonté des pays africains d'assumer leurs responsabilités pour résoudre les problèmes, mérite un soutien moral et financier et une coopération intensive. Ainsi faudrait-il surtout soutenir les pays qui entreprennent des efforts pour mettre en place une politique responsable et pour réaliser des réformes. Un partenariat d'égal à égal n'est digne de ce nom, que lorsqu'il permet d'aborder ouvertement les problèmes et les échecs et de travailler à l'élaboration de solutions communes. C'est pour cela que les appels continus au respect des principes formulés par l'Union africaine, tels que la démocratie (avec des élections libres et justes), l'Etat de droit (avec un système juridique indépendant) et la bonne gouvernance (qui accordera un rôle fort aux partis politiques et à la société civile), dans la discussion politique et la





*Les élections doivent être plus qu'un processus de vote formel avec des résultats douteux.*

vie publique, ne doivent pas être regardés comme une ingérence dans les affaires internes, mais comme l'expression d'un partenariat vivant, caractérisé par la recherche sincère des intérêts de chacun.

La politique allemande en Afrique et la coopération internationale porteront leurs fruits si elles relayent les efforts de réforme des organisations et initiatives continentales, régionales et nationales africaines. Dans ce contexte, les réformes institutionnelles et les orientations politiques se conditionnent souvent mutuellement, les changements institutionnels résultant souvent des modifications dans les choix politiques. Les deux – initiatives de réforme institutionnelle et orientations politiques nouvelles – méritent un soutien visible et à long terme.

En définitive, l'Union africaine (UA) n'a pas simplement dissout l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) fondée en 1963, par ce geste elle a aussi marqué un changement de paradigmes au niveau des programmes et en termes de droit international. Le document de fondation de l'UA (la Charte) de 2002 autorise – suite à des expériences douloureuses comme le génocide rwandais en 1994 – des interventions humanitaires et militaires dans le cas de violations graves des droits de l'homme, de génocides ou de crimes de guerre. Cela implique aussi des interventions dans des Etats faibles et fragiles qui requièrent l'aide de l'UA. La création d'un Conseil de paix et de sécurité accompagne cette réforme qui transforme visiblement le principe de la souveraineté nationale et territoriale. Les réformes dans les choix politiques comme la tolérance zéro pour les putschs militaires et la prise de pouvoir non constitutionnelle ont transformé l'UA en tant qu'institution, elles ont influencé sa composition et ont permis d'exclure, temporairement, certains pays membres. Les initiatives de l'UA, qui à ce jour n'ont connu que peu de succès, comme les efforts de paix en Somalie, au Soudan et en République Démocratique du Congo ou les tentatives de médiation au Kenya et au Zimbabwe, montrent clairement que les efforts de réforme demandent beaucoup

de temps et que les succès tangibles tardent souvent à se manifester. La coopération internationale a besoin de temps pour encaisser les dividendes de réussite de son engagement, en particulier lorsqu'il s'agit d'initiatives récentes de réforme.

Presque en même temps que l'UA, une autre initiative a vu le jour, le NEPAD, programme de développement institutionnalisé de l'UA et renommé Agence de planification et de coordination du NEPAD (NPCA) à l'occasion du sommet de l'UA en février 2010. Ce programme marque également un changement de paradigmes politiques car il n'envisage plus les problèmes africains, exclusivement à travers les injustices commises par le colonialisme, pour la solution desquels il faudrait, par conséquent, des fonds d'aide étrangers. La NPCA tente de libérer le potentiel de développement endogène de l'Afrique et parallèlement d'ouvrir le continent à la dynamique de la mondialisation. En collaboration avec le Forum pour le partenariat avec l'Afrique (FPA), le NEPAD/NPCA a créé un important forum de dialogue politique pour soutenir des relations approfondies dans le cadre du G8 et les relations avec d'autres pays de l'OCDE. Si le NEPAD/NPCA n'a pas encore remporté des succès visibles en termes de développement, son mécanisme d'évaluation par les pairs (African Peer Review Mechanism, APRM) constitue aujourd'hui l'instrument le plus innovateur dans la dynamique de réforme africaine. L'APRM s'éloigne du principe (obligatoire) de consensus pratiqué dans les autres institutions multilatérales et permet un accès libre à ses procédures. Depuis sa création, 29 pays ont participé à ce mécanisme d'évaluation dont cinq ont conclu le processus avec succès. En tant que procédure d'évaluation qualitative et mutuelle de la gouvernance, l'APRM présente lui-même des recommandations africaines destinées à l'amélioration démocratique, administrative et économique et vise à accélérer le développement durable. Même si les pays les plus concernés par les déficits en termes de gouvernance n'ont pas encore rejoint le processus de réforme de l'APRM, son développement positif n'est pas remis en question. Ce fait souligne plutôt que les processus de réforme ont besoin d'un soutien à long terme.

Outre les processus de réforme dans le domaine de la bonne gouvernance cités plus haut, la fusion de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples et de la Cour africaine de justice devenues la Cour africaine de justice et des droits de l'homme et la création d'un parlement panafricain (2004) constituent des jalons importants sur la voie des réformes, dans le domaine de la jurisprudence et dans le domaine législatif. Ils méritent autant de soutien que la nouvelle construction africaine pour la paix et la sécurité avec son Conseil de paix et de sécurité créé en 2004 et les African Standby Forces (Forces africaines d'intervention rapide) qui au cours de l'année 2010 vont s'établir dans toutes les régions. La constitution de structures pour la paix et la sécurité a

besoin du soutien des organisations régionales africaines (RECs). A moyen et à long terme, soutenir ces institutions et interventions qui œuvrent pour la concrétisation et le maintien de la paix, est moins coûteux que de financer des scénarios post-conflit. Le rôle joué par l'UA dans les réformes concernant la sécurité des Etats membres et la nouvelle appréciation de ce rôle par les acteurs militaires doivent également être renforcés. En outre, les RECs méritent d'être encouragées pour leurs initiatives en faveur de l'intégration régionale et de la bonne gouvernance, en considération du fait que seules, des organisations régionales performantes peuvent garantir la construction institutionnelle et l'élaboration des choix politiques de l'UA.

Les efforts nationaux pour soutenir des réformes dans les domaines de la bonne gouvernance, de la jurisprudence et du système législatif peuvent avoir des effets considérables et multiples. Au niveau politique, ils peuvent contribuer à surmonter les déficits de gouvernance et les structures de gouvernement dépassées, consolider les institutions étatiques clés, mieux gérer les finances publiques – ce qui renforcera l'obligation de rendre compte de leur gestion dans la transparence – assurer une meilleure participation politique et, par conséquent, une plus grande acceptation de la politique et des structures étatiques. Au niveau concret, ces réformes accroîtront les recettes publiques, réduiront la corruption et permettront une meilleure utilisation des moyens disponibles. L'aménagement politique de la décentralisation mérite un soutien tout particulier.

## **5. RENFORCER L'ETAT DE DROIT, LA DEMOCRATIE ET LA BONNE GOUVERNANCE**

Seul, le bon fonctionnement de l'Etat de droit peut garantir la dignité inaliénable de l'homme et de ses droits, seule, une société démocratiquement constituée et légitimée peut durablement garantir cet Etat de droit. La démocratie et l'Etat de droit se conditionnent, se complètent et se renforcent mutuellement. Les normes et les institutions de l'Etat de droit ne jouent pas seulement un rôle décisif dans la construction et le maintien des sociétés démocratiques, en leur absence il n'y a pas de développement durable. Les structures de l'Etat de droit ne sont pas uniquement les garants des droits de l'homme et des libertés universelles mais également le moteur et le catalyseur du développement durable.

La mise en place de la séparation des pouvoirs, dans des démocraties multipartites consolidées (pouvoir législatif) avec une bonne gouvernance effective (pouvoir exécutif) et une jurisprudence indépendante (pouvoir judiciaire), est une condition sine qua non

pour la stabilité politique durable, le progrès économique et le développement social.

La démocratie et l'Etat de droit resteront des vœux pieux tant que les principes formels d'une orientation politique ne seront pas légitimés par des élections libres et équitables, par une justice indépendante et des valeurs mises en application et aussi longtemps qu'un tel Etat de droit démocratique ne sera pas prêt ou pas en mesure de protéger les conditions éthiques et les racines morales dont il se nourrit. C'est pour cela que la promotion de la démocratie et de l'Etat de droit est bien plus que la simple garantie d'élections libres et le renforcement des structures de l'Etat de droit. En particulier, les pays, où la démocratie et l'Etat de droit ne sont pas encore bien établis, ont besoin d'un soutien politique qui se fonde sur les valeurs, la confiance et s'inscrit dans la durée et d'un dialogue sur la construction de l'Etat de droit.

Le rôle central et la pertinence de la bonne gouvernance pour le développement durable et la coopération internationale, rendent indispensable un engagement renforcé dans ce domaine. Cet engagement doit se concentrer sur la construction de structures étatiques et démocratiques et leur bon fonctionnement ainsi que d'un système multipartite inattaquable. C'est ainsi qu'une gouvernance orientée vers le développement et un parlementarisme actif peuvent être promus, qu'un pouvoir judiciaire indépendant et la sécurité juridique pour les individus et les investisseurs peuvent être assurés et la participation de la société civile garantie. Ce n'est que dans un pays qui garantit la sécurité juridique, que les investisseurs africains et étrangers vont placer leurs capitaux et ne pas transférer vers l'extérieur les bénéfices réalisés. Le renforcement du droit privé et du droit de propriété qui constituent par ailleurs des droits de l'homme, et la signature de conventions pour la protection des investissements favoriseront l'afflux des capitaux vers l'Afrique. Une meilleure protection des droits fonciers, notamment dans des communes rurales (enregistrement dans le livre foncier), permettrait par ailleurs aux propriétaires d'utiliser leurs biens comme garanties d'hypothèques et de prendre des crédits pour financer leurs investissements. La promotion de la sécurité juridique joue un rôle essentiel dans l'amélioration des conditions cadres pour l'économie et le commerce et doit être intensifiée par le conseil juridique.

La promotion de médias libres et indépendants, qui permettent aux journalistes de remplir leurs fonctions d'information, d'opinion et de contrôle dans la société, constitue un élément clé dans la construction d'une société démocratique, fondée sur les principes de l'Etat de droit. Grâce à une meilleure formation de base et à des formations continues, notamment dans le domaine des reportages politiques et économiques, les représentants des médias seront mieux préparés à accompagner le

développement de l'Afrique, d'une manière à la fois constructive et critique.

Les instruments de la politique étrangère et de développement de l'Allemagne, qui ont fait leurs preuves, et notamment la formation de base et la formation continue fondées sur des valeurs et destinées aux élites africaines, doivent être utilisés de manière ciblée. Il faudrait toutefois procéder à une répartition précise des missions entre les différents organismes pour éviter le double emploi et créer des synergies.

Les Fondations politiques, pionnières de la promotion de la démocratie, de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance depuis plus de 40 ans, jouissent d'une grande expérience dans ce domaine et ont établi, au fil des ans, un réseau très étendu de contacts politiques. La pertinence de leur travail étant de plus en plus reconnue par tous les acteurs, il faudrait davantage tenir compte du travail effectué par les Fondations politiques et de leur rôle dans le conseil politique. Les Fondations politiques contribuent notamment aux activités de coopération qui enseignent certaines valeurs et transmettent des normes. La coopération internationale doit être accompagnée davantage par le travail des Fondations politiques. Pour toutes ces raisons, il semblerait judicieux de faire de la coopération politique un pilier indépendant de la coopération internationale allemande – séparément de la coopération technique et de la coopération financière – dans laquelle les Fondations politiques joueront (ou devront jouer) un rôle primordial et de premier rang.

## **6. INTENSIFIER LE DIALOGUE SUR LES GRANDES ORIENTATIONS POLITIQUES ET LA COOPERATION ECONOMIQUE AVEC L'AFRIQUE**

La mondialisation croissante des relations politiques et économiques doit s'inscrire dans un cadre international adéquat. Les règles et les principes d'un ordre économique et d'une hiérarchie de valeurs fondés sur l'économie sociale de marché, qui ont fait leurs preuves au niveau national, doivent s'imposer au niveau international et devenir le cadre réglementaire des pays africains. Une économie de marché à orientation sociale dont les principes directeurs sont le respect de la personne, la solidarité et la subsidiarité, sont les prémisses sur lesquelles se construisent la prospérité, la justice sociale et l'économie durable. Le respect de la personne place la dignité de l'homme au-dessus de son utilité économique et ne permet pas la réduction de l'homme à sa seule fonction utile, la subsidiarité renforce la position de l'individu face aux interventions prématurées et inutiles de l'Etat, la solidarité oriente l'économie de marché vers l'intérêt commun. Pour surmonter la crise économique et financière et ses conséquences, le dialogue avec

Afrique sur les orientations politiques doit s'intensifier afin de parvenir à un consensus international et à une profession de foi en faveur d'une économie durable et d'une prospérité qui inclura la justice sociale.

Les fonds publics ne suffisent pas, à eux seuls, pour réduire la pauvreté et générer la prospérité en Afrique. Certes, les aides publiques et les dons privés constituent un élément important et nécessaire mais nullement suffisant pour le développement économique de l'Afrique. En revanche, l'introduction des principes de l'économie sociale de marché mobilisera le secteur privé et attirera des investissements nationaux et étrangers. La force et la créativité des entreprises privées leur permettent d'avancer sur des terrains où l'Etat touche à ses limites, ce qui renforce le secteur privé et peut être à l'origine d'une dynamique de développement considérable. Les institutions et les instruments destinés à la promotion des échanges extérieurs allemands doivent être utilisés davantage et de manière plus flexible. Cette promotion doit s'accompagner de partenariats entre le secteur privé et le secteur public (PPP) et reposer sur la disponibilité de liquidités nécessaires qui peut être réalisée par un meilleur système de micro-crédit et de nouvelles facilités financières en Afrique.

Ce sont notamment les partenariats entre le secteur privé et le secteur public qui incitent le secteur privé à s'engager. Ces partenariats créent des emplois, contribuent à la constitution d'une classe moyenne, transforment les secteurs informels de l'économie en des formes économiques de plus en plus structurées et génèrent des recettes fiscales supplémentaires. Le renforcement de l'activité économique et la stimulation de la croissance économique en Afrique sont les meilleurs outils pour lutter durablement contre la pauvreté. Ces mesures demandent un degré élevé de responsabilité, d'esprit d'entreprise et de volonté de s'engager de la part des partenaires africains, qui doivent par ailleurs faire preuve de plus de transparence dans tous les domaines et à tous les niveaux, en particulier dans le secteur des matières premières, ce que l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) essaie de promouvoir auprès des gouvernements, des entreprises et de la société civile.

Par ailleurs, il faut faciliter davantage l'accès aux marchés mondiaux, notamment aux marchés agricoles, et créer des conditions commerciales équitables pour les produits et services africains. Le cycle de négociations de l'OMC lancé en 2001 à Doha qui envisage non seulement la libéralisation du commerce mais aussi une meilleure intégration des pays en voie de développement dans le système du commerce mondial, prévoit un démantèlement progressif des subventions, qui constituent une distorsion du commerce (notamment dans le domaine agricole), des sanctions et des droits de douane. L'ouverture des marchés africains et leur

ajustement aux «nouvelles» règles commerciales de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) actuellement négociées dans le programme de Doha pour le développement, requièrent aussi la mise en place de mécanismes de compensation financière. Ces derniers font actuellement l'objet de discussions dans le cadre de l'initiative «Aide pour le commerce» de l'OMC mais n'ont pas encore donné de résultats tangibles. Faisant partie d'un ensemble de mesures global, cette initiative ne concerne pas uniquement des transferts d'aides publiques vers l'Afrique, elle doit aussi conduire à une plus grande ouverture des marchés des pays industrialisés aux produits et services en provenance d'Afrique, ce qui donnera des impulsions supplémentaires au développement et à la croissance économique. Des initiatives pour l'allègement de la dette accompagnées de mesures destinées à éliminer les causes d'un nouvel endettement peuvent, en dépit du risque d'un rapide ré-endettement, soulager du moins à court terme les budgets de l'Etat et libérer des fonds pour la promotion de l'économie et du commerce.

## **7. PROMOUVOIR LE DIALOGUE DES CULTURES ET DES RELIGIONS**

Dans un monde globalisé de plus en plus interconnecté, le dialogue entre les cultures et les religions devient une mission indispensable pour l'avenir. Certes, les différentes conceptions et pratiques religieuses, confessionnelles ou culturelles en Afrique ne mènent que rarement à des conflits violents, elles servent plutôt d'arguments pour justifier après coup des causes hétéronomes et prédominantes telles que le maintien du pouvoir ou l'accès aux ressources naturelles. Cependant, la radicalisation de la religion et de la culture ou de certains de leurs aspects peut se transformer en une source potentielle pour le terrorisme international, devenir un risque sécuritaire et anéantir les progrès réalisés. Un dialogue permanent entre les confessions, les religions et les cultures en et avec l'Afrique peut éviter ces conflits et contrer le risque d'une instrumentalisation continue et argumentative et la dégradation de la situation sécuritaire. Un tel dialogue doit s'orienter vers des sujets de fond et souligner le pouvoir normatif et éthique des religions et cultures pour résoudre des questions globales concernant l'avenir.

Il peut toutefois arriver, que diverses expressions régionales des religions et des pratiques culturelles soient en contradiction avec les valeurs universelles. Certains aspects des traditions, religions et cultures en Afrique mettent en question les principes des droits de l'homme, de la démocratie et de l'Etat de droit. Ainsi le droit traditionnel qui souvent défavorise les femmes, entre en opposition avec les constitutions modernes qui prônent l'égalité entre l'homme et la femme. Des traditions mal interprétées servent



*Le dialogue continu entre confessions, religions et cultures dans et avec l'Afrique peut prévenir leur conflits.*

parfois de prétexte à toutes sortes d'abus sur la personne humaine et au maintien d'un pouvoir particulier. Pour que le postulat des valeurs communes ne reste pas lettre morte, il faut un dialogue continu et à plusieurs niveaux avec l'Afrique et ses acteurs. La réaffirmation régulière et la poursuite des valeurs communes peuvent contribuer à la promotion des libertés individuelles et collectives, de la solidarité et de la justice sociale bien comprise, même en Afrique.

## **8. RENDRE LA PAIX POSSIBLE ET ENCOURAGER LE DEVELOPPEMENT PAR UNE SECURITE EN RESEAU**

L'absence de guerres et de conflits et la stabilité de l'Etat constituent les conditions clés pour la paix et la sécurité. Pour cela, il faut un Etat fort exerçant pleinement son monopole de l'autorité, capable de fournir les services publics fondamentaux (infrastructures, protection sociale de base, éducation, santé) et un ordre politique légitimé par une large participation. Malgré le fait que le nombre de gouvernements démocratiquement légitimés ait augmenté au cours des deux dernières décennies, le nombre d'Etats faibles, fragiles ou en déliquescence, avec une autorité diminuée et des économies de guerre aux dimensions transfrontalières, est disproportionnellement élevé en Afrique. Par conséquent, la prévention des crises et la gestion des conflits sont des domaines prioritaires pour l'intervention de la coopération internationale, tout comme la mise en place de mesures pour maintenir la paix et construire un dispositif de sécurité sur ce continent. L'objectif de la coopération internationale étant que les guerres et les conflits africains soient endigués ou terminés en priorité par des initiatives de paix africaines et que les interventions militaires ou de sécurité menées par l'UE (groupes tactiques de l'UE) et les Nations Unies (casques bleus) restent subsidiaires.

En fondant, en 2004, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et les Forces africaines d'intervention rapide (African Standby Forces) qui devraient être stationnées en 2010 dans chacune des cinq régions du



continent et capables d'intervenir à tout moment, l'Union africaine a posé les fondements ambitieux d'un dispositif de sécurité au niveau du continent africain. En dépit de l'écart qui continue d'exister entre les ambitions et la réalité, ces forces méritent un soutien financier (African Peace Facility Fund) et un engagement en personnel – tout comme les interventions de paix africaines (et internationales) en Afrique, la création d'un système d'alerte précoce à l'échelle continentale contre les conflits violents (Conflict Early Warning and Response Mechanism, CEWARN) et les initiatives pour l'endigement de la prolifération incontrôlée des armes légères et de petit calibre ALPC (Small Arms and Light Weapons, SALW).

Alors que le dispositif de sécurité africaine est actuellement dominé par la dimension militaire, la politique de défense et de sécurité commune de l'Union africaine (Common African Defence and Security Policy, CADSP) repose sur un concept comportant aussi un aspect de «sécurité humanitaire» qui permet, selon un programme préétabli, de prendre des mesures civiles et des mesures classiques de coopération de développement. Dans ce sens, ce concept se rapproche de celui de la sécurité en réseau qui prévoit explicitement, outre les composants militaires, des composants civils pour la construction de la paix et de la sécurité. Dans de nombreux cas, les conflits africains, comme tant d'autres, ne sont pas des conflits classiques mais une menace asymétrique exercée par des acteurs de violence non-étatiques qui ne peuvent pas être maîtrisés par les structures et concepts traditionnels établis par la politique étrangère et de sécurité. L'étroite interaction entre les concepts et les instruments de la politique étrangère, du développement et de la sécurité (connue en anglais sous le sigle des trois Ds – diplomacy, development, defence) créera une sécurité en réseau qui agira en faveur de la paix et rapportera des dividendes à la politique de sécurité.

L'engagement de l'Allemagne et notamment de l'Union européenne et le soutien du dispositif de sécurité africaine rend nécessaire la concertation avec l'Africa Command (AFRICOM), fondé en 2008 par les Etats-Unis, qui essaie également de créer une relation étroite entre la politique étrangère, la politique de développement et de sécurité des Etats-Unis à l'égard de l'Afrique. Les problèmes de mise en œuvre et le manque d'acceptation par les Etats et les organisations régionales africains et les accusations portant sur la militarisation de la coopération de développement, nous donnent l'occasion de préciser à quel point il est primordial d'intégrer, dès le départ, dans cette coopération les gouvernements et les organisations régionales africaines et que le primat de la politique de sécurité ne débouche pas nécessairement sur une imbrication civilo-militaire, afin d'augmenter le degré d'acceptation par les acteurs locaux.

## **9. AUGMENTER LES CHANCES DE VIE ET DE SURVIE: PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT RURAL, L'AUTONOMIE LOCALE, LA SANTE ET L'EDUCATION**

Chaque jour environ 25.000 personnes meurent de faim et de sous-alimentation, dont plus de la moitié sont des enfants âgés de moins de cinq ans. Si le pourcentage d'affamés dans la population mondiale a baissé, le nombre absolu n'a pas diminué en raison du développement démographique. Alors que les ressources disponibles suffiraient à nourrir l'ensemble de la population mondiale, plus de 1 milliard de personnes souffrent actuellement de la faim, dont la majorité en Afrique sub-saharienne. Pour les prochaines années une nouvelle aggravation de la situation est attendue.

En Afrique, la famine et une situation alimentaire précaire ont de nombreuses causes souvent très complexes, qui sont par ailleurs interconnectées. Il est rare que la famine soit uniquement la conséquence de catastrophes naturelles ou de conflits, elle est souvent due à une pauvreté structurelle liée à des revenus faibles et à l'augmentation des prix des produits de base. Un cadre politique et économique déplorable qui ne prévoit pas les moyens nécessaires pour garantir la sécurité alimentaire, des conditions non équitables sur le marché agricole mondial, l'accès limité aux ressources productrices telles que les terres, les semences et les engrais, la détérioration de la qualité des sols et d'autres causes encore mènent à une sécurité alimentaire précaire qui, à son tour, a des effets négatifs sur la santé.

Pour toutes ces raisons, le développement rural doit être mieux soutenu pour contribuer à la sécurité de la production alimentaire. Pour garantir le meilleur Etat de santé possible, l'un des droits fondamentaux de tout être humain, il faut permettre aux groupes de population les plus pauvres d'accéder à une offre sanitaire adéquate et les protéger contre les risques de maladie. La pandémie VIH/sida et d'autres maladies liées à la pauvreté constituent un grave problème humanitaire, social et économique. Les systèmes de santé africains, la prévention et le traitement du VIH et du sida et d'autres maladies doivent être améliorés, avec l'aide d'initiatives multilatérales et de fonds globaux. En outre, la promotion du développement rural nécessite aussi un transfert de compétences au niveau régional (communal), selon le principe de subsidiarité, car l'action de l'Etat doit non seulement s'adapter aux conditions régionales, mais aussi être mise au service de la population de manière décentralisée et en garantissant la proximité. Une meilleure autonomie locale permettra aux citoyens de mieux s'identifier aux institutions et organismes étatiques et améliorera les structures et la participation démocratiques.

Il est également d'importance capitale de généraliser la formation de base et la formation continue, car une économie florissante a besoin d'une main d'œuvre qualifiée et bien formée. Le bon fonctionnement d'une démocratie présuppose des citoyens éduqués et informés. Un partenariat équitable se doit également d'intensifier la transmission du savoir et du savoir-faire, ce qui serait possible notamment par une meilleure coopération avec des universités africaines et la formation d'experts et d'élites. Des programmes de bourse en Afrique et en Allemagne devraient offrir à des étudiants spécialement sélectionnés, la chance de faire fructifier leurs talents et d'améliorer leurs qualifications. Parallèlement, il faudrait intensifier les échanges culturels, parce que la culture ne contribue pas seulement à l'éducation de larges couches de la population, et parce que la politique culturelle étrangère ne sert pas uniquement au rapprochement des peuples. Ces échanges facilitent aussi les relations humaines et l'accès aux marchés et sont un important facteur d'identification qui promeut la poursuite d'intérêts communs.

## **10. GARANTIR L'AVENIR: PRESERVER LES RESSOURCES NATURELLES ET L'ENVIRONNEMENT, PROTEGER LA BIODIVERSITE ET LE CLIMAT**

Le changement climatique ne concerne pas uniquement des sujets directement liés à l'environnement comme l'écologie et la biodiversité, ses conséquences menacent également la préservation et la protection des bases naturelles de toute vie sur terre. Les débats menés au cours des dix dernières années sur le réchauffement climatique et la protection de l'environnement ont montré que le changement climatique, le grand défi du 21<sup>e</sup> siècle, ne pourra être maîtrisé que par les efforts conjugués de l'ensemble de la communauté des peuples. En toute probabilité, le changement climatique aura des conséquences désastreuses, en particulier en Afrique. Partant de ce constat, il est primordial que les pays africains soient considérés comme des partenaires stratégiques importants dans la lutte contre le réchauffement climatique et la protection de la biodiversité. L'extraction raisonnée et l'utilisation respectueuse des ressources naturelles en Afrique sont dans l'intérêt global et aussi dans l'intérêt de l'Afrique. La protection de l'incomparable biodiversité de l'Afrique et des forêts tropicales qui ont un impact crucial sur le climat, à l'exemple de la deuxième plus grande forêt tropicale du monde dans le bassin du Congo, ainsi que d'autres initiatives environnementales d'importance globale doivent être soutenues à long terme.

Les pays africains ne disposent guère de moyens pour maîtriser par eux-mêmes les conséquences du changement climatique; après des catastrophes

climatiques ils ont rapidement besoin de l'aide extérieure. Les possibilités financières qui permettraient à l'Afrique de prendre des mesures préventives sont très limitées. Alors que dans le passé, c'était surtout le manque de compréhension de leur nécessité qui freinait les investissements, aujourd'hui ce sont la volonté politique et souvent les conditions financières et techniques qui empêchent la mise en œuvre de mesures capables de s'adapter au changement climatique et d'en diminuer l'impact.

La coopération internationale doit prévoir les moyens financiers nécessaires pour, d'un côté, lutter (ou contribuer à la lutte) contre les causes du changement climatique et en réduire les conséquences (possibles) en Afrique et, de l'autre, inclure davantage cette lutte et dès la phase d'étude dans tous les programmes de développement. Des processus de développement «sensible aux effets sur le climat» doivent prendre en compte, à chaque étape de planification, des questions relatives au site d'implantation (zones d'inondation), aux retombées (agriculture) et aux possibles conséquences sur la santé, comme autant de facteurs décisifs trans-sectoriels. La production d'énergie en quantité suffisante dans le respect de la neutralité carbone fait du développement et de l'utilisation des énergies renouvelables, en particulier de l'énergie solaire, un investissement porteur d'avenir en Afrique. Il faut envisager une stratégie globale qui établira une forte corrélation entre le développement et le climat et combinera, au niveau de l'organisation, les expériences en matière de politique de développement avec le savoir-faire technique, pour concevoir une politique allemande en Afrique cohérente. La lutte contre le réchauffement climatique et la désertification, les efforts pour une gestion de l'eau raisonnée et transfrontalière, la protection des ressources naturelles sont autant d'objectifs à visée écologique qui ont des répercussions globales. Parallèlement, des efforts supplémentaires sont à entreprendre pour promouvoir des mesures concrètes en matière de protection de l'environnement et de gestion raisonnée des ressources naturelles en Afrique et pour créer les infrastructures nécessaires (gestion des déchets, eau potable, pureté de l'air).

Souvent considéré comme un sujet dit environnemental, le «changement climatique» soulève implicitement la question fondamentale de la répartition équitable des devoirs et des obligations, dans la transformation de la communauté mondiale en une communauté respectueuse du climat et pose le problème de la compensation équitable entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement. Le changement climatique nous force aujourd'hui à ouvrir un débat fondamental sur l'éthique et la justice, le partenariat global et la responsabilité intergénérationnelle. La convergence des tendances globales et la coordination des thèmes tels que la protection du climat et le développement détermineront la politique africaine tout au long du 21<sup>e</sup> siècle.

## IMPRESSUM

### **Editeur**

Konrad-Adenauer-Stiftung  
Coopération européenne et internationale  
Klingelhöferstraße 23  
D-10907 Berlin

### **Responsable**

Dr. Gerhard Wahlers  
Directeur department  
coopération européenne et internationale

### **Auteur**

Dr. Dr. Anton Bösl

### **Rédaction**

Sabine Gerhardt  
Dr. Stefan Gehrold  
Klaus D. Lötzer  
Dr. Hardy Ostry  
Annette Schwarzbauer  
Julia v. Perfall  
Tinko Weibezahl

### **Conception**

SWITSCH KommunikationsDesign, Cologne

### **Photos**

KAS, fotolia (page 15)

Tous les droits de reproduction, de traduction, d'adaptation et d'exécution de la présente édition sont réservés pour tous les pays. Toute utilisation de ces contenus et illustrations non autorisée par la loi sur les droits d'auteur nécessite l'autorisation préalable de la Fondation Konrad-Adenauer-Stiftung e.V.. Cette disposition s'applique en particulier à la reproduction, au traitement, à la traduction, à la sauvegarde, à la révision et à la transmission de contenus dans des banques de données ou d'autres supports ou systèmes électroniques.



[www.kas.de](http://www.kas.de)